Les abonnements pour Gand et pour les communes de l'agglomération gantoise sont reçus au bureau du journal

3 - Rue aux Tripes - 3

GAND

au prix de

16 francs par an

4 francs par trimestre

Prix du numéro : 10 centimes.

Le Bien Public

Christus vincit. Christus regnat. Christus imperat. In hoc signo vince.

ANNONCES : 40 centimes la petite ligne. RÉCLAMES avant les Annonces : 1 franc la ligne RÉCLAMES dans le corps du journal et AVIS FINANCIERS : 2 francs la ligne. RÉPARATIONS JUDICIAIRES : 2 francs la ligne.

ON TRAITE A FORFAIT POUR LES ANNONCES SOUVENT REPETEES

BUREAUX
OUVERTS DE 8 HEURES A MIDI

Pour les Annonces et Réclames de la Belgique, à l'exception des deux Flandres, ainsi que pour celles des pays étrangers, adresser à MM. J.-N. Lebègue et Cie, *Office de Publicité, 36*, rue Neuve, à Bruxelles.

Ville de Gand.

AVIS.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins porte à la connaissance de ses administrés qu'une enquête est ouverte au sujet de la « taxe spéciale sur le revenu cadastral » (ancienne taxe des pauvres), décrétée par délibération du Conseil communal du 14 juin dernier, dont le texte suit.

Ceux qui auraient des observations à présenter à ce sujet, peuvent les faire valoir, « par écrit », au Secrétariat à l'Hôtel de Ville, à partir de ce jour jusqu'au 19 juillet à midi.

Fait à l'Hôtel de Ville, le 3 juillet 1915.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,
E. BRAUN.
Le Secrétaire communal,
DE BRUYCKER.

Taxe spéciale sur le revenu cadastral
(ANCIENNE TAXE DES PAUVRES)

Art. 1. — Il sera perçu, à titre de taxe spéciale sur le revenu cadastral, à charge des personnes ou sociétés qui ont occupé, exploité ou donné en location pendant le 1er trimestre 1915, des immeubles situés à Gand, une imposition dont le montant est établi ci-après.

Art. 2. — La taxe est basée sur le montant du nouveau revenu cadastral des immeubles habités et bâtiments occupés résultant de la revision cadastrale, faite en exécution de la loi du 30 décembre 1896.

Le revenu cadastral des fabriques et usines, qui n'a pas été réexpertisé, sera augmenté de 25 %.

La taxe est de :

fr. 5	pour un revenu cadastral de	400 à 500	fr.
fr. 7,50	id.	501 à 600	fr.
fr. 10	id.	601 à 700	fr.
fr. 12,50	id.	701 à 800	fr.
fr. 15	id.	801 à 900	fr.
fr. 17,50	id.	901 à 1,000	fr.
fr. 20	id.	1,001 à 1,100	fr.
fr. 25	id.	1,101 à 1,200	fr.
fr. 30	id.	1,201 à 1,300	fr.
fr. 35	id.	1,301 à 1,400	fr.
fr. 45	id.	1,401 à 1,500	fr.
fr. 55	id.	1,501 à 1,600	fr.
fr. 65	id.	1,601 à 1,700	fr.
fr. 75	id.	1,701 à 1,800	fr.
fr. 80	id.	1,801 à 1,900	fr.
fr. 85	id.	1,901 à 2,000	fr.
fr. 95	id.	2,001 à 2,200	fr.
fr. 105	id.	2,201 à 2,400	fr.
fr. 120	id.	2,401 à 2,600	fr.
fr. 135	id.	2,601 à 2,800	fr.
fr. 150	id.	2,801 à 3,000	fr.
fr. 165	id.	3,001 à 3,250	fr.
fr. 180	id.	3,251 à 3,500	fr.
fr. 200	id.	3,501 à 3,750	fr.
fr. 220	id.	3,751 à 4,000	fr.
fr. 240	id.	4,001 à 4,250	fr.
fr. 260	id.	4,251 à 4,500	fr.
fr. 280	id.	4,501 à 4,750	fr.
fr. 300	id.	4,751 à 5,000	fr.
fr. 6 ½ %	id.	5,001 et plus.	

Le maximum de la cotisation ne peut dépasser fr. 4,500.

Art. 3. — Les occupants de maisons ouvertes et taxées à fr. 10 et au-dessus ne payeront, à raison de ces maisons, que la moitié de l'imposition.

Art. 4. — Sont réputées « maisons ouvertes », toutes les habitations où s'exerce un commerce de détail ou de débit, pourvu que ce commerce ou débit s'exerce dans la maison elle-même et pas seulement dans ses dépendances.

Les affaires de banque, de commission et de courtage ne feront pas réputer une habitation « maison ouverte. »

Les locaux servant entièrement ou partiellement à l'exploitation de représentations théâtrales ou autres, cinémas, bals et toutes fêtes publiques quelconques, ainsi que ceux en usage de sociétés particulières, seront imposés comme maisons fermées.

Art. 5. — Les personnes ou sociétés occupant ou exploitant plusieurs immeubles, payeront la taxe à raison des diverses valeurs cadastrales considérées séparément, à moins que les divers immeubles ne se rapportent à une seule exploitation commerciale ou industrielle.

Toutefois, les maisons habitées où aucun commerce n'est exercé, ne peuvent être comprises parmi les exploitations commerciales ou industrielles.

Art. 6. — Dans tous les cas où les immeubles occupés feraient partie d'un ensemble formant une seule parcelle cadastrale ou n'auraient pas encore été expertisés par les experts du cadastre, la valeur locative, dès qu'elle atteint fr. 400, servira de base à l'établissement de la taxe.

Art. 7. — Les personnes qui auraient changé de demeure pendant le premier trimestre, payeront la taxe d'après le revenu cadastral le plus élevé de leurs habitations.

Art. 8. — Deux ou plusieurs contribuables ne pourront être imposés à raison de l'occupation ou de l'exploitation d'un même immeuble, le principal occupant étant seul passible de la taxe. Dans le cas où il n'y a pas de principal occupant, par le fait que les propriétaires donnent directement en location des parties de maisons ou appartements à divers occupants, chaque partie sera considérée comme habitation distincte, conformément à la disposition de l'art. 8 de la loi du 22 juin 1822. Toutefois, si par suite de la division opérée entre les locataires, aucun d'eux n'était passible de la taxe, celle-ci serait due par le propriétaire pour la totalité de l'immeuble.

BULLETIN POLITIQUE

Les munitions en Hollande

Le gouvernement hollandais vient d'adjoindre au professeur L. Van Royen, dont nous avons annoncé hier la nomination à la direction du nouveau bureau des munitions, deux officiers de valeur; le capitaine d'artillerie D. de Kreuk et le lieutenant de marine Joh. J. Moret.

Font encore partie du même bureau des munitions : le général-major J. Scheltema, directeur du matériel d'artillerie, le major Logger, chef de la 4e division d'armée (artillerie), et plusieurs ingénieurs et officiers.

Le Conseil fédéral suisse.

Le correspondant à Berne de la *Thurgauer Zeitung* apprend que le Conseil fédéral suisse mettra, à la disposition du trust d'importation suisse, une somme de cent mille francs à titre de capital d'exploitation. Un directeur sera placé à la tête de ce trust ou réunion commerciale, dont le siège sera probablement établi à Berne.

Une note suédoise à l'Angleterre

On annonce que le Gouvernement suédois a adressé une note précise à Londres, concernant l'arrestation de ses navires par les navires de guerre anglais.

La prochaine Douma

Nous avons dit que la Douma serait convoquée prochainement. L'ordre du jour comportera notamment un nouvel emprunt, l'organisation de la production de munitions de guerre, les lois de secours annoncées conformément à l'art. 87 de la Constitution russe et les indemnités.

On ignore quelle sera la durée de la session. Si les nouvelles lois devaient passer par les commissions cela prendrait un temps assez long. On croit que, malgré l'opposition probable des cadets et des octobristes le Gouvernement renoncera aux séances des commissions, à moins que la Douma ayant mis fin à ses travaux collectifs, les commissions continuent à s'occuper, après elle, du budget et de la défense nationale. Le conseil de la Couronne, réuni il y a quelques jours, se serait occupé de tout cela. On croit même que l'avis à ce sujet du ministre-président Goremykin différait essentiellement de celui de ses collègues.

Au Mexique

Les dépêches reçues du Mexique ne donnent généralement pas de détails sur la situation intérieure du pays.

Voici, à titre documentaire, un extrait d'une lettre envoyée par un négociant de Mexico en date du 13 mai :

« Nous vivons ici dans la pire des barbaries. Même au centre de l'Afrique, la situation ne pourrait être plus mauvaise. Le trafic postal en est déjà une preuve.

» Les lettres sont transportées par l'ambassade brésilienne (représentant les Etats-Unis) dans des sacs scellés, par automobiles à Puebla et de là sont réexpédiées par chemin de fer à Vera-Cruz par les soins du consul américain. Le consul américain de Vera-Cruz les fait alors porter au navire postal qui les expédia par vapeur dans un port américain d'où elles sont transportées à nouveau par chemin de fer à l'adresse de l'ambassade brésilienne à Washington; de là, elles sont expédiées à des banques de New-York, qui les envoient enfin à destination. L'affranchissement par lettre coûte 2.64 dollars mexicains (le dollar mexicain ne vaut plus que fr. 1.33).

» Comme il n'existe plus aucune communication par chemin de fer avec l'intérieur du pays, tous les produits indigènes se vendent à des prix exorbitants. C'est ainsi que les vivres nécessaires à la consommation journalière, se vendent à des prix excessifs; la farine à deux dollars le kilogramme, le maïs à 0.25 dollar le litre, les haricots 1 dollar le kilo, les pommes de terre 0.80 dollar le kilo, etc.

» Si les communications ne sont pas bientôt établies, on ne pourra du reste plus rien obtenir, et ce sera la famine la plus terrible que l'on puisse s'imaginer.

» Les plus favorisés, en prévision de cette famine, ont fait des provissions à des prix fous, provisions qui ne pourront pas évidemment toujours durer; mais que deviendra la population pauvre? »

* * *

Les dernières informations dépeignent la situation à Mexico comme des plus grave. Pillages et émeutes sont événements quotidiens. Toute la garnison a été éloignée et s'est jointe aux troupes de Zapata. Les habitants assurent qu'il n'existe aucun danger pour les étrangers.

D'après les déclarations de l'ancien ministre de la guerre du cabinet Gutierrez, les partis qui soutiennent les généraux Villa et Carranza se seraient mis d'accord pour ouvrir des pourparlers de paix.

Les polémiques maladroites.

« Vooruit » se plaignait l'autre jour d'être harcelé sans répit par notre journal.

Ce n'est certes pas pour le plaisir de nous quereller que nous relevons, de temps à autre, tel ou tel article de l'organe socialiste. Mais nous trahirions notre devoir si nous permettions à certains politiciens de mettre les préoccupations de la guerre à profit pour continuer des propagandes blâmables et funestes.

Comment tolérer, par exemple, cette attaque personnelle et grossière dirigée, sans provocation aucune d'autre part, contre l'un de nos plus vénérables hommes d'Etat, qui a pu se tromper plus d'une fois au cours de sa longue carrière, mais qui fut toujours un modèle de franchise, de dévouement civique, d'intégrité absolue et de désintéressement?

« Alost, écrit *Vooruit*, a le triste honneur d'élire M. Woeste comme membre de la Chambre. Il n'y a pas à hésiter, ni à douter; mais M. Woeste est le représentant de tout ce qui est rétrograde, de tout ce qui est hostile aux exigences et aux besoins de la classe ouvrière. Et c'est ce même Woeste, par lequel la droite parlementaire se laisse mener — la plupart avec plaisir — c'est lui qui, lorsqu'une bonne initiative émanerait d'un ministère catholique, — chose déjà passablement rare — se met en travers de ce ministère, le combat ouvertement, lève le drapeau de la réaction, porte des coups mortels aux ministres, et tient leur vie par un fil de soie, qu'il coupe à la première occasion.

» Et dans cette tactique malfaisante, il ne réussit que trop souvent à entraîner l'immense majorité du parti catholique. Woeste peut être un calotin sincère; mais il est un malfaiteur politique. »

Sans nous attarder à l'agression autrement que pour la signaler au mépris, voyons à quoi rime ces avanies inqualifiables :

« Un bon camarade d'Alost, écrit le *Vooruit*, nous a apporté vendredi la nouvelle que cette ville va faire exécuter des travaux publics et que les ouvriers seraient payés à raison de 0,25 fr. par heure.

« Précédemment, avant la guerre, le salaire aux travaux publics était de 0,20 fr. par heure pour des ouvriers déjà âgés. Maintenant on paiera à des hommes jeunes et forts 5 centimes de plus ou 25 pour cent. »

Il est fort probable que M. Woeste, élu de l'arrondissement d'Alost, n'intervient guère dans les décisions administratives prises par l'autorité communale d'Alost. Mais il n'importe... Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage.

Nous est d'avis que, si « Vooruit » a évoqué le souvenir de M. Woeste en cette occasion, ç'a été pour faire repoussoir à certains personnages politiques du socialisme gantois, dont la popularité est assez ébréchée actuellement. A preuve, ce parallèle, évocateur lui aussi, que trace le « Vooruit » entre Alost et Gand :

« Il y a d'autres villes qui ont eu recours à des travaux publics pour adoucir les conséquences du chômage, notamment Gand qui est administré par un conseil communal et par un collège où libéraux et socialistes forment la majorité. Et lorsqu'il s'agit d'affaires qui concernent directement la question ouvrière, ou mieux encore la question sociale, on voudra bien nous passer la prétention d'appeler Gand « le pays de Vooruit ».

» Or, cette oasis du socialisme, ce pays de Vooruit, qui s'appelle Gand, peut se comparer brillamment au pays de Woeste.

« Gand a fait creuser des darses à l'avant-port, pour procurer du travail et du salaire à 7,000 ouvriers. Et la Ville a payé non un salaire de 25 centimes, mais 0,50 fr. par heure, juste le double d'Alost, pays de Woeste. »

« Vooruit » ne nous dit rien de la nature des travaux décrétés par la ville d'Alost, ni du nombre d'heures pendant lesquelles chaque ouvrier sera occupé, ni du salaire moyen dans la région.

Nous savons toutefois, par un discours de M. Flips, conseiller communal socialiste à Alost, discours publié dans le « Vooruit » du 2 juillet, que le salaire moyen des ouvriers à Alost peut être estimé à fr. 2,25 par jour.

Un rapport du Comité provincial nous apprend, d'autre part, que la Ville d'Alost distribue hebdomadairement 12,500 fr. à ses assistés.

Alost n'a pas, comme Gand, la ressource de fabriquer des bons de caisse, acceptés au même titre que les billets de banque par une population de plus de deux cent mille âmes, et par tous les établissements de crédit. Alost, pour faire face aux besoins extraordinaires créés par la guerre, a dû emprunter de l'argent à la ville de Gand.

Les administrateurs communaux d'Alost font ce qu'ils peuvent pour venir en aide à leurs concitoyens nécessiteux. S'il est vrai que le salaire moyen de la région est de 2,25 fr. par jour, peut-on faire un crime à ces administrateurs d'offrir de la besogne aux sans-travail, à raison de 0,25 fr. par heure? Ce n'est certes pas pour « spéculer » sur la misère des ouvriers qu'ils ont décrété ces travaux, mais pour y porter remède, dans la limite des ressources qu'ils ont à leur disposition.

« Vooruit » fait preuve d'une belle audace en leur proposant comme exemple la générosité déployée par les élus municipaux de son parti. D'abord, si le travail aux darses est payé à raison de 0,50 fr., la journée de travail y est limitée à 4 h. par jour. C'est-à-dire que les ouvriers reçoivent 2,00 fr. par jour, soit 0,25 fr. de moins que le salaire moyen quotidien à Alost.

Ensuite, est-ce que, dans l'ensemble, les ouvriers des darses ont fourni par heure un travail correspondant au salaire reçu ?

Certes non, et « Vooruit » lui-même ne le soutiendra pas.

La situation s'est un peu améliorée depuis que la Commission de surveillance fonctionne; mais, durant plusieurs mois, la surveillance a été quasi nulle. Et le travail aussi. Le travail aux darses a été, durant plusieurs mois, une dilapidation et un scandale, dont des documents officiels portent le témoignage, et dont « Vooruit » a fait l'aveu. Scandale d'autant plus intolérable que nous traversons une époque de détresse. Dilapidation sans excuse si l'on réfléchit aux moyens par lesquelles la Ville doit se procurer quelque argent.

« Vooruit », qui a d'étroites attaches avec l'Hôtel de Ville, n'a pu s'empêcher de prendre la défense des mesures décrétées par la Ville pour réduire le mauvais vouloir obstiné des fauteurs de fainéantise. Il s'est vu, de ce chef, vilipendé et menacé par des cohortes qui lui furent longtemps fidèles.

On était près de lui savoir gré de son attitude comme d'une manifestation de courage et d'indépendance, et comme d'une réaction contre l'esprit de démagogie. On voit qu'il essaie déjà de rattraper, et par quels tristes moyens, les sympathies peu enviables d'ailleurs, que ses récents articles sur le scandale des darses lui avaient fait perdre. C'est sur le dos de M. Woeste et des catholiques alostois qu'il cherche à se forger une popularité.

REVUE DE LA PRESSE.

Les traitements du personnel enseignant

On sait que beaucoup des administrations communales opèrent une retenue mensuelle qui va parfois jusque 5 p. c. sur les traitements du personnel enseignant au profit de l'Œuvre de l'alimentation. Une « institutrice primaire dans un faubourg de Bruxelles » soutient dans la « Belgique » qu'une circulaire prévoit la retenue « pour autant que les traitements soient payés intégralement aux intéressés ». Or, les institutrices primaires, pas plus que les instituteurs, ne touchent intégralement leurs traitements, et voici pourquoi :

« Avant que la présente loi scolaire fût votée, le gouvernement avait accordé en faveur de l'enseignement primaire un crédit annuel provisoire de 4 millions de francs, destiné à être réparti suivant certaines règles entre tous les membres du personnel enseignant des écoles primaires du pays. De ce chef, les instituteurs et institutrices de Bruxelles et des faubourgs touchaient suivant l'importance de la commune où ils exerçaient leurs fonctions et aussi d'après le nombre de leurs années de services, des suppléments de traitement dont le montant atteignait respectivement les sommes de 100, 150, 200, 250, etc., voire 500 francs. Ces suppléments de traitement ont été touchés par nous pendant une partie de l'année 1912 et pendant toute l'année 1913. Après quoi, la loi scolaire ayant été votée avec effet rétroactif au 1er janvier 1914 pour ce qui regardait les traitements, le supplément de traitement ne nous fut plus versé directement. Il devait l'être par l'intermédiaire de la commune où chacun de nous fonctionnait et auquel il serait versé en tant que subside.

Puis survinrent la guerre et ses angoisses! Aucun de nous ne songea plus alors à réclamer ce à quoi il avait droit. D'où il résulte qu'après avoir joui d'une augmentation de traitement pendant une période assez longue, nous sommes depuis un an et demi privés de cette augmentation. Pourtant, la loi est formelle! Les traitements ne peuvent pas subir de diminution. Ils le peuvent d'autant moins, dans le cas qui nous occupe, que tous nous avons subi du chef des augmentations qui nous furent ainsi octroyées, les retenues légales et obligatoires au profit de la Caisse des veuves et orphelins. Le barème minimum imposé par l'Etat aux communes pour le payement de leurs institutrices ayant été porté à un taux plus élevé, il va sans dire que celles-ci toucheront des subsides proportionnels à ce nouveaux taux. C'est donc aux communes qu'il incombe de remédier au préjudice pécuniaire annuel que tous nous subissons.

Mais, me direz-vous, les communes vous paient déjà des traitements supérieurs au minimum légal? En effet. Mais déjà avant le vote de la loi scolaire et du barème, elles nous payaient les traitements qu'elles nous paient encore aujourd'hui. Cela n'a pas empêché le gouvernement de nous accorder notre part du crédit, et cela en prévision des subsides nouveaux que la loi scolaire allouerait aux communes et dont il entendait faire jouir l'instituteur! Dans le cas où les communes ne nous payeraient pas le supplément de traitement que le gouvernement nous avait accordé, elles seraient seules bénéficiaires des subsides nouveaux qu'elles reçoivent pour le traitement de chacun de nous. Telle n'a pas été, certes, l'intention de nos législateurs. »

LA JOURNÉE

LA CORRESPONDANCE AVEC LES PRISONNIERS EN ALLEMAGNE

Le gouvernement général fait savoir que les sujets des Etats neutres qui sont domiciliés en Belgique, sont autorisés à correspondre avec les prisonniers détenus en Allemagne.

Les décision du gouverneur général, rappelons-le, ne concernent que le ressort du gouvernement général. Les Etapes sont soumises à des règles particulières.

Ce droit s'étend aux prisonniers de n'importe quelle nationalité.

Les étrangers neutres en Belgique sont, bien entendu, tenus aux mêmes formalités que les Belges eux-mêmes.

LE PAIN A BRUXELLES.

Un Belge revenu de la République Argentine il y a quelque temps communique à l'« Echo de la Presse », de Bruxelles, certaines réflexions que l'étude du problème alimentaire lui a suggérée et que nous reproduisons à titre d'ailleurs purement documentaire :

Le pain, vendu fort cher, trop cher, a parfois été mauvais. Pourquoi? Parce que les farines employées à le fabriquer étaient parfois de qualité inférieure ou avariées.

Emus à la pensée de la famine menaçant les Belges, les Américains nous ont envoyé beaucoup de farine. Parmi les sacs que nous reçûmes ainsi, gratuitement, un certain nombre contenaient de la farine moins bonne, moins pure, que la farine ordinaire, celle que l'on a le droit d'exiger lorsqu'on la paie rubis sur ongle. Allons-nous le reprocher à nos bienfaiteurs américains?

Et l'on ne peut rien reprocher, non plus, au Comité de l'Alimentation, qui a distribué cette farine inférieure, ni aux boulangers qui en ont fait du pain médiocre.

Mais on peut reprocher au Comité de l'Alimentation de n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour la conservation des farines, ce qui en a provoqué l'altération fréquente.

Pour demeurer bonnes, les farines doivent être placées dans des greniers bien secs, bien éclairés, dans des entrepôts où l'air circule en abondance, éloignées d'autres produits dont elles pourraient s'assimiler facilement la mauvaise odeur, des murs ou des boiseries humides qui en détermineraient la moisissure. Les sacs doivent être empilés en forme de doubles pyramides, deux sur une ligne, deux autres au-dessus, en sens contraire. Ils doivent être déplacés de temps en temps afin d'éviter l'enclosage. On doit fermer les portes des entrepôts lorsqu'il pleut, etc., etc.

Ces prescriptions élémentaires n'étaient pas observées dans les dépôts de l'alimentation — je l'ai constaté à plusieurs reprises — est-il étonnant que la farine devienne facilement mauvaise?

Et comment un boulanger saurait-il faire du bon pain avec de la farine avariée?

Pareil mécompte ne se produirait pas s'il y avait, au sein du Comité de l'Alimentation, un homme compétent en la matière.

* * *

Les boulangers, qui se prétendent traités d'une façon arbitraire, sont-ils sans reproche?

J'ai appris qu'au début de l'état de guerre, certains boulangers peu scrupuleux ont employé des moyens blâmables pour augmenter leur gain, exploitant à la fois leur clients. Les mesures qui ont été prises à l'égard de ces fraudeurs sont donc justifiées; mais faut-il, pour cela, s'en prendre à toute la corporation?

Le Comité de l'Alimentation ne tient pas régulièrement compte du rendement des farines lorsqu'il les distribue aux boulangers. Les farines américaines qui se trouvaient au début de la guerre sur le marché de l'Erope, vieilles farines de qualité supérieure, permettaient, avec cent kilos, de fabriquer 140 à 145 pains d'un kilo. Mais avec les farines de qualité inférieure et avec celles constituées par des mélanges de diverses céréales, le rendement est descendu parfois jusqu'à 130 pains.

Distribuer la farine aux boulangers sans tenir compte de cette différence essentielle, c'est leur causer un tort injustifiable. J'ai constaté moi-même que le rendement réel des farines distribuées, ces jours derniers, était de 134 1/2, alors que le Comité de l'Alimentation comptait aux boulangers 137. Voilà une perte par sac de deux pains 2 1/2. Comment le boulanger pourrait-il s'y retrouver?

Le pain est cher.

Combien les Bruxellois seraient reconnaissants à l'égard du Comité de l'Alimentation si celui-ci parvenait à en diminuer le prix!

Au lieu de plaintes, de reproches, on comblerait le Comité de bénédictions.

J'estime que la chose n'est pas impossible, qu'elle est même facile.

Bientôt commencera en Belgique la moisson qui s'annonce abondante. Pourquoi le Comité ne s'occuperait-il pas, dès à présent, de réglementer le prix des grains? Il en résulterait certainement une diminution sérieuse du prix des farines, donc du pain.

Les producteurs belges de froment recevaient avant la guerre, 16 à 20 francs pour leurs grains. Convient-il de payer ceux-ci plus cher en temps de guerre? Même si on paie 21 francs par sac de froment au cultivateur, — cela nous donnerait la farine à environ 27 francs... Quelle marge jusqu'à fr. 54.50, le prix que le Comité demande en ce moment à nos boulangers!

En tenant compte de la majoration à prélever pour les pauvres, du rendement modeste des farines nouvelles — 130 pains au plus par 100 kilos — et d'un bénéfice raisonnable à laisser au boulanger, il y aurait peut-être moyen, sur cette base, d'espérer une très forte diminution.

CHRONIQUE ARTISTIQUE

Les peintures murales de l'ancien Couvent des Dominicains

C'est pour un artiste et un archéologue chose passionnante que la découverte lente — lenteur exigée par la prudence — d'une peinture murale, longtemps insoupçonnée et qui, ensevelie entre deux murs, après de longs siècles, ressuscite à la lumière!

Le « Bien Public » a annoncé l'heureuse trouvaille artistique et documentaire faite dans les vastes bâtiments claustraux de l'ancien couvent des Dominicains, situés le long de la Lys, à Gand, non loin de l'église St-Michel.

Ces bâtiments, dont la construction fut achevée en 1370, subirent du temps et surtout des hommes les irréparables outrages.

Mais ils renferment encore de belles et précieuses parties architectoniques, par exemple cette salle avec ses retombées des voûtes « allant au fond », des parties du cloître aux baies ogivales joliment résillées, le vaste réfectoire malheureusement fort remanié...

C'est dans cette salle spacieuse, modifiée au XVIIe siècle, que viennent d'être retrouvées les peintures murales en question : la Cène et le Repas de St-Dominique (1). Revenons sur cette découverte qui fera sensation dans le monde des arts.

Disons d'abord que les panneaux, maintenant complètement dégagés, ont été prudemment nettoyés et avivés par MM. F. Coppejans et J. Cornelis qui se sont acquittés de cette tâche périlleuse avec une dextérité et une compétence qu'on ne saurait assez louer.

Mutilés (surtout la Cène), amortis, comme ils le sont, ils restent encore d'un effet décoratif superbe; il y a dans le Repas de St-Dominique une symphonie de noirs et de rouges atténuée par des jaunes clairs, les blancs de jadis, vrai régal pour un œil délicat.

Chaque panneau comportait 13 figures dont 4 ont presque totalement disparu et 2 n'existent plus. Comme il a été dit, le panneau le plus proche de la Lys représente ou plutôt ne représente plus que la partie supérieure d'une dernière Cène : le Christ au centre; à senestre 4 têtes d'apôtres parmi lesquels deux figures d'un sentiment exquis et un fragment; à dextre 5 têtes, moins bien conservées, mais cependant fort caractéristiques surtout celle de Saint-Pierre à la droite du Christ (2).

Il fallait donc encore deux apôtres au retour de la table, Judas et...?

Le chef du Christ est d'une singulière noblesse, d'une admirable sérénité, d'un dessin sûr et énergique (voyez notamment la bouche). Celui qui publiera un second ouvrage sur la « Physionomie du Christ dans l'Art », plus méthodique et plus complet que le travail de Baes, n'aura garde de négliger cette superbe tête dont le bon photographe Sacré a pris un cliché scrupuleusement fidèle — car il est des clichés trompeurs quoiqu'on en puisse penser.

Le Repas de saint Dominique, dont on a rappelé la jolie donnée légendaire, ce qui nous dispense d'une description minutieuse, a des qualités analogues mais différant par des nuances, qui ne sauraient échapper aux artistes ni aux esthètes avertis.

Ici la figure centrale est celle de saint Dominique;

(1) Chaque panneau mesure à peu près 5 m. × 2.50 m.

(2) Nous adopterons une fois pour toutes les termes dextre et senestre empruntés à la langue héraldique, suivant le judicieux conseil donné par M. H. de Loo dans son « Catalogue critique des Primitifs » exposés à Bruges (1902), c'est-à-dire que nous décrirons les tableaux « objectivement » considérant le tableau comme la figure d'une personne; dextre est donc le côté droit du tableau correspondant à la gauche du spectateur; senestre, le côté gauche de l'œuvre face à la droite du spectateur.

figure pleine, fraîche, d'un beau et simple contour; on voit que l'artiste l'a travaillée plus amoureusement que celles des moines nitablés 4 à dexture et 4 à senestre.

Remarquez que si on ajoute les anges, il y a onze têtes alignées sur chaque panneau.

Les anges qui tiennent la nappe d'un geste gracieux, avec une certaine affèterie sont d'un type bien spécial; celui de senestre est même un peu féminisé.

Notons, à chaque bas côté de la table, des frères dont la figure réaliste (surtout celui de senestre) permettrait à M. Maeterlinck d'ajouter un paragraphe à l'histoire du Genre satirique dans la peinture ancienne.

Ces deux figures correspondent aux deux apôtres qui ont disparu de la Cène.

A remarquer les couteaux et les divers récipients qui garnissent la table; ils méritent d'être relevés comme autant d'indications précieuses pour les ustensiles de l'époque.

Il y aurait lieu, si ces lignes étaient destinées à une revue d'art ou d'archéologie, d'insister sur la description de ces deux panneaux, par exemple sur le côté iconographique religieux mais d'autres se chargeront de cette étude; il est d'ailleurs probable que la découverte fera l'objet d'une communication et de discussions à la Société d'Histoire et d'Archéologie.

***

Disons quelques mots de la façon dont ces peintures ont été exécutées:

Quel procédé le ou les auteurs de ces peintures ont-ils employé?

Ce sont des fresques, dira-t-on.

Entendons-nous! En Italie on a toujours appelé et on appelle encore « a buon fresco » la véritable fresque, c'est-à-dire la peinture exécutée avec des couleurs à l'eau sur enduit frais, enduit d'un centimètre environ d'épaisseur préparé par le maçon et qui ne reste frais que durant une journée, et encore faut-il mouiller l'apprêt de temps en temps. Cette peinture est plus franche, plus claire que la « tempera ».

On désigne sous ce nom la peinture à la colle ou à l'œuf ou avec d'autres matières agglutinatives, mais toujours exemptes de graisse ou de résine, exécutée sur une surface sèche, muraille, bois ou autres substances.

On combinait parfois les deux procédés: c'était une nécessité pour donner plus de vigueur aux obscurs et parce que certaines couleurs comme le bleu d'outremer, le rouge cinabre, et le vert vif ne peuvent s'appliquer «a buon fresco»: l'enduit les désagrège, les dissout, les mange (3).

Si le « buon fresco » résiste à l'eau, la « tempera » sur une surface murale déteint à l'eau si elle n'est pas fixée.

Les peintures que l'on vient de découvrir ne sont pas des fresques. Cela est évident: le mince enduit, le modelé des figures le montrent à première vue.

Elles ne sont pas de la tempera pure: elles résistent à l'eau et ne sont que d'une matité relative. Le procédé semble un procédé à l'huile ou à la résine soit que l'huile (ou la cire?) ait été employée comme liant soit que la résine ait servi de fixatif. A notre humble avis cette peinture a été résinifiée.

Il serait hautement intéressant d'en faire analyser un éclat.

Les anciens peintres connaissaient plus d'un procédé mixte et les savants ont tort, ici comme en d'autres cas, de vouloir tout spécifier et parquer en de rigoureuses classifications.

Quoiqu'il en soit, le Repas de St-Dominique prouve une exécution habile malgré son apparente naïveté et la Cène est d'un peintre plus expert encore.

En effet, l'examen attentif et de technique confirme le résultat de l'examen superficiel et de sentiment: les panneaux sont de deux mains différentes, l'une plus experte que l'autre mais celle-ci plus dans la tradition que celle-là.

Et c'est pourquoi, malgré que le « morceau » de peinture soit plus parfait dans la Cène, nos préférences vont « aux adorables maladresses d'une main émue », celle qui a peint le Repas de Saint-Dominique...

***

Cette découverte vient heureusement compléter la remarquable série de peintures pariétaires que nous possédons — encore! — à Gand.

Malheureusement les plus anciennes, celles de la « Lougemeete », qui ont fait couler tant d'encre et que l'on a traitées de faux artistique — bien à tort! — ont disparu à jamais.

D'autres encore ont disparu mais non totalement: celles de la Petite Boucherie (ancienne chapelle des Tisserands de laine) découvertes en 1894 et relevées par M. Berners comme celles de la Lougemeete l'avaient été en 1866 par J. Béthune, existent encore partiellement sous des bandes de toiles et un badigeon plus ou moins protecteur.

Viennent ensuite celles de l'Abbaye St-Bavon. Dans le réfectoire des traces de figures de saints se retrouvent aux ébrasements des fenêtres du fond, du côté nord-est (fin du XIIe s.).

Celles de la Biloque (anc. Hospices des Vieillards) sont plus connues et plus importantes. Sur le grand pignon oriental on voit des peintures à la détrempe représentant Saint-Jean-Baptiste et Saint-Christophe; en face sur le mur occidental une grandiose et noble scène: le Christ bénissant la Vierge (XIVe s.)

Il y a, enfin, la peinture de Nabur Martins à l'ancienne Boucherie; celle-ci a date certaine si on s'en réfère à une inscription qui porte la millésime 1448. Elle est intéressante surtout au point de vue historique car elle a subi beaucoup de repeints; on sait qu'on y voit notamment Philippe-le-Bon, Isabelle de Portugal, Charles et Charolais et Ad. de Clèves.

La découverte faite la semaine dernière a le très grand mérite de nous révéler une peinture absolument authentique, c'est-à-dire qui n'a subi aucune retouche: les murs isolants ont du bon!

Souhaitons qu'elle n'en subisse pas à l'avenir et que, quand la paix nous sera rendue, cette découverte fera accourir en notre ville tous les esthètes des nations apaisées.

A. D.

(3) Cfer GERSPACH. Revue de l'Art chrétien (4e série 1898, t. IX, 3e livraison).
Circ. DIRECTION DES BEAUX-ARTS 28267. — VIBERT. La science et la peinture.

La Ville et la Province

COMITÉ PROVINCIAL DE SECOURS

La 19e liste d'inscription au profit du Comité Provincial de Secours et d'Alimentation de la Flandre Orientale a rapporté la somme de 2.968.95 francs. Le produit total des listes s'élève à ce jour à 248.274 francs.

Tous les dons sont acceptés avec reconnaissance au secrétariat du Comité, à la Halle aux Draps.

NOUVEAU SERVICE accéléré Gand-Rotterdam-Amsterdam et toute la Hollande, Agent à Gand: Société Anonyme Agence Maritime (anc. firme E. Minne), 88, Rue des Distillateurs. (140)

LE CONCERT TINEL-BLOCKX AU THÉATRE FLAMAND

Une salle comble, où se rencontraient, outre de nombreuses notabilités, tous les amateurs de bonne musique de notre ville, a fait, lundi soir, aux organisateurs du concert Tinel-Blockx et aux talentueux interprètes un succès presque sans précédent.

L'orchestre, sous la direction de M. Maurice Hendrick a rendu avec une remarquable correction et dans un style qui fait grandement honneur au directeur, quelques pages typiques des deux grands compositeurs flamands. M. J. Verniers, le si sympathique ténor gantois, a chanté de ravissante façon le « Bittiloftszang », les « Gratgezangen » (deux extraits) et le superbe « Gondellied » de Tinel. Le charme pénétrant en était traduit admirablement, grâce à la souplesse de la jolie voix du chanteur, grâce surtout de l'expression qu'y mettait sa grande âme d'artiste. « Gondellied » a été bissé.

Après la fête au temple de Jupiter, de « Polyeucte », (Tinel), « Milenka », la kermesse flamande si originale, (Blockx), la Procession de « Bruid der Zee », (Blockx), le Carnaval de « Princesse d'Auberge », et trois danses de Blockx, le numéro principal était « Kollebloemen », poème symphonique et lyrique de Tinel, œuvre d'une si prenante actualité.

Les « Coquelicots » de Pol De Mont, sont les petites fleurs mystérieuses que le moissonneur abat chaque année avec les blés mûrs et dont la corolle écarlate marbrée, au milieu des épis fauchés, comme une goutte de sang, le passage de la faux meurtrière... Les coquelicots chantent la mort, ils chantent la mort du soldat, et ils évoquent dans la pensée du poète, avec les affres des champs de bataille, les larmes brûlantes, les larmes de sang des femmes et des mères. Et trop souvent, chante le chœur, trop souvent elles sont vraies les évocations de petits coquelicots...

Le poème comprend des passages émouvants, caractéristiques du temps que nous traversons et comme la musique de Tinel, dans sa forme harmonieuse, en fait ressortir tous les sentiments avec une vigueur incomparable, les auditeurs en ont été vivement impressionnés. D'ailleurs, le soliste, M. Verniers y a été incomparable et l'orchestre et le chœur absolument parfaits. Tout commentaire serait superflu et il n'y a qu'un vœu à exprimer, c'est qu'on nous permette d'assister encore souvent à des concerts d'un niveau artistique si élevé.

— 100,000 CHEMISES, 1, rue de Brabant, Gand. Grand choix de chemises fantaisie, blanches et couleurs. Dernières créations.

— NOYADE. — Le nommé De Vilder Jacob, âgé de 16 ans, ouvrier peintre, demeurant rue du Fuschsia, était allé se baigner dimanche matin au darses du Nouveau Bassin. On croit qu'il doit avoir été pris de congestion; il a coulé à pic. Son corps a été repêché lundi et conduit à la morgue.

COUPONS CEDULES ARGENTINES à l'échéance du 1er JUILLET 1915, payables dès à présent et sans frais. Coupons ETRANGERS et BELGES payables aux meilleures conditions. Négociation de toutes valeurs. S'adresser de 10 à midi et de 1 à 3 heures chez Wierwulghe, agent de change, 59, Couture.

ENQUÊTE DE COMMODO

Une nouvelle enquête de commodo et incommodo est ouverte au sujet du plan d'alignement et d'élargissement, à réaliser au fur et à mesure des constructions:

1° du chemin vicinal n° 76 (prolongement de l'avenue de la Pôtence), entre l'assiette de l'ancien chemin de fer de Courtrai et la chaussée de Swynaerde;

2° de la chaussée de Swynaerde (chemin vicinal n° 7) entre l'assiette de l'ancien chemin de fer de Courtrai et la limite de la ville, vers Swynaerde.

Les observations peuvent être présentées par écrit, au 1er bureau à l'Hôtel de Ville, où le plan est déposé, pendant les heures ouvrables, à l'inspection du public, à partir du 6 jusqu'au 23 juillet 1915, à midi.

— DOCTEUR DE DECKER, dentiste, fossé d'Othon, 27, Gand. — Le cabinet dentaire sera transféré à la rue St-Georges, 57, à partir du 1er juillet prochain.

CRÉDIT FONCIER DE BELGIQUE

Le Conseil d'Administration du « CRÉDIT FONCIER DE BELGIQUE », désireux de mettre à la disposition des Citoyens Belges des ressources destinées à leur faciliter l'alimentation et l'entretien d'eux-mêmes et de leur famille, a décidé de consentir dans ce but et ce pendant la durée de la guerre, des prêts hypothécaires d'un capital modéré.

Ces prêts devront être garantis par des hypothèques à inscrire sur des immeubles situés en Belgique et ne présentant aucun caractère industriel; ils seront remboursables, sans annuités, dans un délai de TROIS ANS, et seront productifs d'un intérêt de QUATRE pour cent, payable par semestres échus.

Les fonds prêtés seront mis à la disposition des emprunteurs à des époques à déterminer dans chaque cas particulier.

Les personnes désireuses d'obtenir des renseignements complémentaires peuvent s'adresser à M. H. COOREMAN, Agent du « CRÉDIT FONCIER DE BELGIQUE », à Gand, Place du Marais, n° 1. (477)

AVIS AUX PERSONNES CHARITABLES

On demande pour l'œuvre « Aide et Secours des soldats blessés et réformés », quelques vêtements, costumes et chaussures de toute taille: ces effets peuvent être remis chez M. Edmond De Latter, rue Haut-Port, 6, à Gand, qui les fera prendre aussi au premier avis.

Sport.

COURSES PEDESTRES. — La première journée sportive a été organisée par le F. C. Vriendschap à la plaine Wolters de Mont-St-Amand:

Résultats des divers concours:

Courses de 100 mètres (20 partants): Louis Malfait, en 10.45 secondes; Julien Boes, 11 secondes; Georges Malfait, G. Beeckman.

400 mètres: 1. Louis Malfait et J. Boes; 3. De Porre; 4. De Vigne.

1000 mètres: J. Boes, 2.40 min.; G. Patyn, 2.51 min.; H. Primo, G. et L. Malfait.

5.000 mètres: G. Patyn, en 18 min. 02 sec.; H. Primo, en 19 m. 05 s.; Louis Malfait; De Vigne et G. Van den Berghe.

Sauts à plat: Louis Malfait, 5.25 mètres; Julien Boes, 5.10 m.; R. De Somville, 5 m.; De Porre et G. Beeckman.

Football. — Match du F. C. Vriendschap contre le F. C. Union Gantoise. Victoire du premier par 2 goals à 1.

FAITS DIVERS

— UN SAUVETAGE A COURTRAI. — La petite Maria Deweirdt, âgée de 5 ans et habitant Cité Boudry, était tombée à la Lys, quai de l'Industrie, vendredi après-midi. Un déjeuneur, le nommé Julien Lonnert, de la rue de Menin, se jeta courageusement à l'eau et put sauver la fillette.

PRODUITS ALIMENTAIRES. *Comptoir Général Néerlandais.* — Voir ann. 4me page. (9459)

— UN BAUME NOUVEAU POUR LES BLESSURES. — Dans un hôpital de la Croix-Rouge à Berlin, un nouveau baume pour les blessures vient d'être essayé avec succès. Il s'agit de l'hydrate carbonique à 97 p. c. mélangé de médicaments divers, dont le secret est gardé.

Ce baume, appelé Benegran, forme une masse qui a l'aspect de la cire. On la chauffe au bain-marie à 90 degrés et puis on l'étale sur la blessure.

L'emploi du Benegran dispense de bandages nombreux et d'ouate; un pansement leger suffit. Il doit être renouvelé tous les jours.

On ne lave la blessure qu'avec de l'eau à chaque changement de pansement.

Il paraît que la cicatrisation se produit très vite et que l'emploi du Benegran réussit également très bien pour les maladies de la peau.

VINS POUR LA Ste-MESSE. — Maison JEAN OST, *Sottegem.* (587)

L'attentat Morgan.

New-York, 5 juillet. — L'Etat de Morgan s'est empiré la nuit dernière. La fièvre s'est déclarée, mais on espère toujours.

L'attentat a provoqué un grand émoi dans toute l'Amérique, et a eu sa répercussion sur la bourse. Des milliers de dépêches arrivent à l'Hôtel Morgan.

On croit que l'attentat est le fait d'un anarchiste, ou d'un déséquilibré. Lors de la perquisition au domicile de l'assassin on a découvert de la dynamite, de la Nytroglycérine, des armes et cartouches, des écrits anarchistes et mystiques.

G. VAN PEENE, *dentiste*, r. de la Station, 17, Gand. (4629)

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'AUDENARDE

Nous avons relaté, en son temps, le vol commis au château de M. le député Thienpont, à Edelaere; les caves à vin, qui servent de dépôt à la firme Georges Thienpont, à Etichove, avaient reçu la visite de voleurs, à 12 reprises consécutives. L'enquête de la police fit découvrir les auteurs de ces vols, seize jeunes gaillards qui, leur butin ayant été transporté chez un cabaretier de Leupegem, s'y livraient à des beuveries interminables.

Ils ont été condamné à des peines variant de cinq à 12 mois d'emprisonnement. Un prévenu a été acquitté. Pour quatre, actuellement à l'armée, l'affaire a été remise.

NECROLOGIE

— On annonce la mort de M. Emile De Bruyne, soldat au 4me régiment des Lanciers, tombé au champs d'honneur pour la Patrie, le 10 septembre 1914, près de Louvain et inhumé au cimetière de de Pellemberg.

Un service sera célébré pour le repos de son âme en l'église Ste-Colette, le lundi 12 juillet, à 9 heures (H. E. C.).

Nous présentons à la famille l'hommage de nos condoléances chrétiennes.

— On avait annoncé la mort du commandant Lemaire. Cette nouvelle est démentie, nous dit-on. Le commandant Lemaire qui habite Sart lez-Spa, jouit d'une excellente santé.

A BRUXELLES

— CHUTE MORTELLE. — Mme Marie Winants, demeurant rue Blaes, 117, était montée sur une table pour attacher une corde.

Malheureusement la table s'est renversée projetant celle-ci à terre où elle se blessa grièvement à la tête. Malgré tous les soins qu'on lui prodigua, la victime vient de succomber à ses blessures.

LA GUERRE

FRONT OCCIDENTAL.

Communiqué allemand

Berlin, 5 juillet, (midi):

Une attaque anglaise au Nord d'Ypres, à la route de Pilkem, et une poussée en avant française sur Souchez ont été repoussées avec des pertes sanglantes pour l'ennemi.

Des deux côtés de Croix-des-Carmes (à la lisière occidentale du bois Le Prêtre) nos troupes ont pris d'assaut hier les positions ennemies sur une largeur de 1,500 mètres et avancèrent sur une profondeur de 400 mètres à travers un fouillis de tranchées. Avec des pertes considérables les Français, se défendant désespérément, durent évacuer tranchée sur tranchée et environ 1,000 prisonniers non blessés, parmi lesquels un état-major de bataillon, 2 canons de campagne, 4 mitrailleuses, 3 lance-mines légers et 4 lourds tombèrent dans nos mains.

Une attaque imprévue exécutée en même temps réussit également contre une position française de blockhaus, près de Haut-de-Bécupt (au sud de Norhey) à la Moselle, qui sauta avec la garnison et les moyens de combat y installés et qui fut alors méthodiquement réévacué. Nos aviateurs ont encore prouvé leur supériorité dans les combats aériens. Au Nord et à l'Ouest de Mannonviller un aéroplane français fut forcé à atterrir rapidement le 1 et le 2 juillet. Un aviateur de combat repoussa hier et avant-hier avec succès l'attaque de trois adversaires. Les bombes jetées lors de l'attaque aérienne ennemie annoncée et exécutée hier sur Bruges, tombèrent dans le voisinage des monuments artistiques les plus précieux de la ville.

Communiqué français

W. T. B. Paris, 5 juillet. — Du communiqué d'hier après-midi:

Au nord d'Arras une attaque nocturne de l'ennemi en formations serrées contre nos positions à mi-chemin d'Angres à Ablain, au nord de la route Aix-Noulette-Souche, a été repoussée par notre feu croisé et nos mitrailleuses.

Dans les Argonnes, toute la nuit, canonnade et feu d'infanterie depuis la route Vinarville-Vienne-le-Château jusqu'à Four de Paris. Actions toutes locales d'infanterie dans la région de Fontaine aux Charmes sans changement des lignes. Au front de la Haye tentative d'attaque allemande à minuit, contre nos tranchées, après un bombardement violent.

Au nord de Regneville notre feu croisé a empêché les assaillants de pousser en avant. Devant Fey, un bataillon qui avait atteint jusqu'aux fils barbelés, dut se retirer. Du reste du front, rien à mentionner.

Du communiqué d'hier soir:

Assez vifs combats d'artillerie en Belgique dans la région de Nieuport et sur le front Steenstraate-Sas, ainsi que dans le secteur au nord d'Arras et sur la rive droite de l'Aisne. Près Passy, le combat de mines continue. Dans les Argonnes, combats au moyen de grenades à main et de torpilles aériennes sans combat d'infanterie. Sur les Hauts de Meuse et dans les Vosges simple canonnade.

FRONT ORIENTAL

Communiqué allemand

Berlin, 5 juillet, (midi):

La situation est inchangée.

Front Sud-Oriental. — Les coalisés, sous le commandement du général von Linsingen, ont atteint sur tout leur front la Zlota-Lipa; la rive occidentale est débarrassée des Russes. L'armée a fait des efforts extraordinaires. Après des combats de quinze jours elle força, en vue d'une forte position ennemie, le passage du Dnjester et refoula l'ennemi au devant d'elle de position en position. Près de Krylow l'ennemi a fait sauter cette nuit la tête de pont entre le Bug et la Vistule, les Russes furent de nouveau refoulés hier près de Plonka-Turobin et près de Tarrawka-Krasnik.

Communiqué autrichien.

W. T. B. — Vienne 5 juillet:

En Galicie Orientale, les troupes alliées de l'armée Linsingen, après deux semaines de combats victorieux, ont atteint dans leur poursuite la Zlota-Lipa, dont la rive Occidentale a été débarrassée d'ennemis. Dans le secteur Kamionka et Strumilowa-Krasne, les combats se poursuivent avec les arrière gardes russes. Près de Krylow, l'ennemi a évacué la rive occidentale du Bug et incendié le village Krylow. Des deux côtés du Wieprz supérieur, la bataille se poursuit. Des troupes alliées ont refoulé l'ennemi de ses positions au nord du Porbach et poussé jusque contre Plonka. A l'ouest, l'armée de l'archiduc Joseph Ferdinand a au cours de violents combats des deux côtés de Krasnick, percé la ligne de front russe et refoulé les Russes vers le nord en leur infligeant de grosses pertes. Dans ces combats nous avons capturé 20 officiers et 8000 hommes, six canons, six voitures de munitions et six mitrailleuses.

A l'ouest de la Vistule aucun changement.

Communiqué russe

W. T. B. — Du communiqué russe du 4 juillet:

Au cours de la nuit, et le 1er juillet, nous avons repoussé des attaques isolées de l'ennemi à l'Ouest du Njemen moyen, sur tout le front de la Szeszupa, contre le Bobr près de Ossowietz, à la rive droite de la Vistule près de Staro Sheby, au sud de la Pilitza dans la région de Radom ainsi que près de Pokollaw et Siemno. L'ennemi réussit à prendre les tranchées de première ligne sur une faible étendue près de Kalwaria.

Le 2 juillet les combats violents se poursuivirent au Por et au nord de Zampstje. Sinon, pas de changement.

Communiqué turc

W. T. B. Constantinople, 5 juillet:

Au Caucase, trois régiments de cavalerie ennemis ont tenté, à proximité de la frontière, de mettre en péril notre aile droite: Mais après un combat avec notre cavalerie, ils furent contraints à retourner d'où ils étaient venus. Aux Dardanelles, à notre groupe nord près d'Ari Burnu, combats intermittents d'artillerie et d'infanterie. L'ennemi continue à lancer des bombes contenant des gaz asphyxiants, et il a tiré le 2 juillet des shrapnels qui dégageaient après l'explosion un gaz vert. Au groupe sud, près Sedd-ül-Bahr nos forces ont remporté le 2 juillet des succès par des attaques contre l'aile gauche ennemie. Nos hommes ont pénétré d'assaut, à la baïonnette, dans quelques parties des positions ennemies.

Nos batteries de la côte ont bombardé le 3 juillet l'artillerie ennemie, les troupes ennemies et un hangar d'aéroplanes près Sedd-ül-Bahr.

Rien à signaler des autres fronts.

FRONT SUD-OCCIDENTAL.

Communiqué autrichien

Les combats à la limite du plateau de Doberao se sont répétés hier avec une égale violence. Le soir nous avons repoussé l'attaque de deux divisions italiennes contre le secteur du front au sud de Polazzo. Plus au nord, le combat se poursuivait encore. De même, près de Wolfschach et dans le secteur du Krn, l'ennemi a attaqué sans succès. Dans la région des frontières de Carinthie et Tyrol, rien que duels d'artillerie.

Communiqué italien

W. T. B. Du communiqué italien du 5 juillet:

Dans les régions du Tyrol, du Trentin et de Carinthie l'action de l'artillerie se poursuit avec soutien de quelques petits détachements qui attaquent le front ennemi. Hier le fort Hensel a été bombardé à nouveau. Sur le versant nord du Grand Pal, l'ennemi entreprit, la nuit du 3 au 4, une nouvelle attaque fortement soutenue par l'artillerie, pour reprendre les tranchées conquises par nos alpins le 2 juillet. Il fut repoussé. Hier soir, l'ennemi reprit ses violentes attaques contre nos positions sur le plateau de Corsico. Malgré un feu acharné de canons et mitrailleuses, il fut refoulé.

AU CAUCASE

Communiqué russe.

Du communiqué russe du 4 juillet:

Dans la région des côtes, combat d'artillerie. Un de nos torpilleurs a échangé des coups de canon avec les batteries turques. Près d'Olti, nous avons repoussé une attaque au Sud de Kartka.

Dans la région Kara Derbent, nous avons occupé la hauteur à l'ouest du village Aidarkam. Au sud d'Avbazak, nous avons refoulé les Turcs vers les hauteurs Schariantlag. Combats d'artillerie dans le secteur de Zewan.

Ailleurs, aucun changement.

SUR MER

W. T. B. — Berlin, 5 juillet. — Officiel:

Le 4 juillet, au matin, les Anglais ont tenté une grande attaque d'avions contre nos points d'appui dans la baie allemande de la Mer du Nord. La tentative a échoué. Nos dirigeables ont arrêté dès l'aube, dans le voisinage de l'île Terschelling, les forces anglaises au nombre de plusieurs navires, d'avions escortés de croiseurs et de contre-torpilleurs, et les ont obligés à la retraite. Un hydroavion anglais qui réussit à prendre vol fut poursuivi par nos avions et échappa en passant sur territoire hollandais.

Le suppléant du chef de l'état major naval,
(signé), Behncke.

Londres, 3 juillet. — C'est le chalutier belge *Gaby* qui a ramené à Milfordhaven le capitaine et 24 hommes de l'équipage du vapeur *Lomas*, de Buenos-Ayres, qui a été torpillé par un sous-marin allemand. Celui-ci a commencé par lancer deux obus sur le navire; l'un d'eux a tué le second timonier.

Un représentant du Pape en Suisse pour la durée de la guerre.

Le correspondant romain du *Corriere della Sera* écrit que sous peu un représentant du Vatican, sera envoyé en mission extraordinaire en Suisse, pour toute la durée de la guerre. Le St Siège éprouve la nécessité de correspondre plus facilement et avec plus de sécurité avec les Nonciatures et l'Episcopat des pays belligérants. Pour ce motif, une chancellerie spéciale sera érigée dans la république voisine. Pour son activité régulière il sera nécessaire naturellement qu'elle soit agréée par le Gouvernement Suisse et les autres Etats en cause. La mission s'occupera aussi de la mise à exécution rapide et pratique des propositions du Pape concernant les prisonniers invalides.

Le ciment dans les travaux de défense

Le Comité supérieur du génie en France vient de présenter un rapport au ministre de la guerre dans lequel il résume ainsi ses conclusions sur la valeur du ciment comme matériel protecteur dans les travaux de défense:

Actuellement, depuis l'apparition des pièces de gros calibre, on doit considérer que le ciment, même employé sur de très grosses épaisseurs, est détruit très rapidement par les obus.

La commission propose d'employer à l'avenir les « matelas liquides » pour protéger les dépôts de munitions et même les coupales.

Les expériences faites récemment à Champigny ont démontré que des « matelas liquides » de un mètre de profondeur protégeaient efficacement les ouvrages qui en étaient recouverts.

La commission reconnaît qu'en ce qui concerne les coupoles mobiles, les dispositifs essayés jusqu'à ce jour n'ont pas donné satisfaction, mais les ingénieurs ne désespèrent pas d'arriver à une solution satisfaisante.

La loi des munitions anglaises

La loi des munitions a été acceptée à la Chambre des Lords en première, deuxième et troisième lecture, et a reçu ensuite la sanction royale.

Interdiction de conférences de propagande en Espagne

Le *Progrès de Lyon* annonce que les gouverneurs de Barcelone et de Saragosse, sur l'ordre du ministre de l'Intérieur, ont interdit les conférences de propagande, qui devaient être données par l'abbé français Lugan, sur la Belgique.

L'Angleterre et les frais de guerre

Du *Nieuwe Courant:*

La revue anglaise *L'Economist* publie dans son numéro de juin une estimation de la fortune de l'Angleterre, en terres, maisons, chemins de fer, mines et autres valeurs, basée sur les données fournies par l'impôt sur le revenu (méthode Sir Robert Giffen), et qui donne un chiffre approximatif de 14,000 millions de livres sterling.

D'après *L'Economist*, il convient, toutefois, pour des motifs qu'il cite, de ramener ce chiffre à 11,000 millions de livres sterling.

Procédant par une méthode entièrement différente, notamment d'après le produit des droits de succession, M. Bernard Mallet, se basant sur le multiplicateur 28, évalue la fortune de l'Angleterre à environ 10,000 millions de livres sterling; ce montant semble toutefois devoir être ramené à 9,000 millions de livres sterling environ.

Vu la difficulté de faire un choix entre les deux méthodes d'évaluation, *L'Economist* taxe le chiffre de la fortune anglaise à la moyenne des deux montants ci-dessus et conclut que le chiffre de 10,000,000,000 livres sterling peut être considéré comme exact. La revue rappelle ensuite la déclaration de Lloyd George, d'après laquelle le revenu annuel de l'Angleterre en temps de paix s'élevait à 2,400 millions de livres sterling, ce qui représenterait du 24 p. c.

Mettons en présence de ces données les chiffres publiés par le *Statist* de juin, relativement aux dépenses de 1914-1915. D'après cette revue, le gouvernement a fait connaître dans le parlement les dépenses comme suit:

Trim. fin. en	Dép. tot.	Dép. jour
Juin 1914 (normal)	46,616,000	512,000
Septembre 1914	87,181,000	947,000
Décembre 1914	186,098,000	2,022,000
Mars 1915	240,578,000	2,673,000
Juin 1915	275,000,000	3,027,000
Sept. 1915 (probabl.)	322,000,000	3,500,000

Si le montant des dépenses ne s'accroît pas pendant les trimestres à venir leur montant total pour l'année financière en cours sera de 1,250 millions livres sterling; mais, a ajouté le gouvernement, il se pourrait que le chifffre fût plus grand encore!

Le *Statist* évalue les revenues de cette année à 270 millions de livres, d'où un déficat d'environ un milliard de livres sterling.

La question des Balkans.

Il ne faut pas être grand clerc au politique internationale contemporaine pour savoir que la question des Balkans a pris depuis les dernières guerres balkaniques un aspect tout différent de celui qu'elle revêtait naguère.

La jalousie qui animait certains Etats de la péninsule les uns contre les autres est devenue plus aiguë.

Après la première guerre balkanique, la paix de Londres donna la plus grande partie de la Thrace à la Bulgarie; Salonique, avec la Macédoine, vinrent en partage à la Grèce; la Serbie s'annexa tout le territoire allant de Novi-Bazar à Monastir, en passant par Uskub, tandis que le Monténégro dut se contenter d'une assez large bande de terrain le long de la frontière orientale.

En marge, il convient d'annoter qu'à cette époque, l'Albanie constituait encore une province turque, et que le sandjak de Novi-Bazar était occupé par l'Autriche et ne devait donc plus être considéré comme territoire turc que d'une manière relative.

La Roumanie — on le voit — n'avait pas eu voix au chapitre lors du partage des dépouilles. De par sa position géographique, elle n'avait pu prendre part au conflit et ne crut donc pas devoir élever de prétentions.

***

Il en fut tout autrement, cependant, quand surgit la seconde guerre balkanique entre les vainqueurs, au sujet du partage des territoires conquis. La Bulgarie menacée par la Serbie et la Grèce, affaiblie par la guerre, n'aurait plus été en état de se défendre, si la Roumanie, à son tour, s'était avisée de jeter son épée dans la balance.

Aussi, sans tirer un seul coup de fusil, la Roumanie obtint-elle, pour prix de sa neutralité, toute la partie de la Dobroetsja située au sud de son territoire sur la mer Noire. La Bulgarie fut, on le conçoit, très mécontente de ce règlement, d'autant plus que pendant la seconde guerre, la Turquie, relevant la tête, avait reconquis la province d'Andrinople, qui lui avait été concédée avec les villes d'Andrinople et de Kirk-Kilissé. D'autre part, la Vieille Serbie allait tout entière à la Serbie, tandis que la Grèce recevait la Macédoine.

Ce partage, auquel la Bulgarie dut consentir à son corps défendant, constitue — peut-on dire — la pomme de discorde jetée sur la péninsule.

Ceci dit, donnons encore deux tableaux de chiffres qui, mieux que de longs commentaires, feront comprendre l'importance du remaniement de la carte dans cette partie de l'Europe. Ils concernent la superficie en milles carrés et la population des Etats balkaniques avant et après la seconde guerre:

Superficie	Avant	Après
Turquie d'Europe	65,350	10,882
Grèce	25,014	41,933
Serbie	18,650	33,891
Bulgarie	33,617	43,310
Roumanie	50,720	53,849
Monténégro	3,474	5,603
Albanie	Nexistait pas	11,317
Population	**Avant**	**Après**
Turquie d'Europe	6,130,000	1,891,000
Grèce	2,666,000	4,363,000
Serbie	2,912,000	4,528,000
Bulgarie	4,338,000	4,467,000
Roumanie	7,230,000	7,516,000
Monténégro	250,000	500,000
Albanie	N'existait pas.	850,000

Au Mexique.

L'Agence Havas reçoit d'El Paso la nouvelle que le général Hueria a été arrêté de nouveau en suite de la disparition du général Orosco, qui était gardé par les autorités américaines.

Le « New-York Herald » dit: A cause de l'anarchie régnant au Mexique, une intervention armée des Etats-Unis est considérée comme inévitable.

La lutte contre les mouches.

Depuis longtemps on tend partout à considérer les mouches, non seulement comme des insectes avec lesquels il est ngaçant de vivre, mais aussi comme de dangereux propagateurs de maladies contagieuses. Un grand mouvement se dessine depuis quelque temps en faveur de leur destruction.

Leur contact, écrit dans la « Belgique » un ingénieur agricole, est dangereux pour l'homme comme pour les animaux; les plaies des animaux blessés les attirent et la contamination se fait très aisément par cette voie. On a signalé à maintes reprises des fermes où toutes les précautions et tous les soins d'asepsie possible avaient été pris pour isoler les étables du village voisin contaminé par une maladie contagieuse et dont les troupeaux étaient atteints tôt ou tard sans qu'on put expliquer les causes de la contamination. Il eût été logique de penser à la mouche dans ces circonstances.

Les mouches sont aussi attirés par le lait; elles se posent au moment de la traite sur les tamis, dans les seaux, où elles abandonnent des microbes; elles peuvent déposer leurs œufs sur les fromages, les viandes, etc., et provoquer ainsi l'éclosion de vers.

La mouche domestique est surtout dangereuse par les germes de maladies qu'elle transporte, elle possède la structure la mieux adaptée pour communiquer les multitude de poils fins qui secrètent par place une matière visqueuse augmentant encore la propriété de recueillir les germes de maladies.

Il est extrêmement difficile de débarrasser une mouche des bactéries adhérant à ses pattes. Plusieurs parcours de trois minutes sur trois ou quatre plaques stériles différentes ne semblent pas avoir diminué le moins du monde la vigueur de croissance des dépôts qu'elle laisse sur son passage. Sans exception, toutes les mouches transportent des bactéries qui se développent même quarante heures après leur passage. Tous ces germes de maladies infectieuses sont ramassées sur les matières excrémentielles dont les mouches se nourrissent et qu'elles déposent ensuite sur les meilleurs aliments de l'homme.

C'est donc avec raison que nous attirons l'attention des cultivateurs sur les dangers multiples que les mouches présentent. Mais avant d'étudier les prosélytes. Ses six pattes sont garnies en effet d'une cédés proposés pour les détruire, que nous extrayons d'un rapport de M. Nossin, professeur à l'Institut national agronomique, il est bon de rappeler quelques peu leurs mœurs.

La mouche recherche la compagnie de l'homme et des animaux; elle vit dans leur entourage, passant alternativement de l'intérieur à l'extérieur des habitations, en quête de nourriture; elle s'éloigne facilement de 700 à 800 mètres. Les femelles sont particulièrement attirées par les odeurs de putréfaction qui leur signalent le substratum favorable à la ponte. Cette ponte s'effectue dans les fumiers, surtout celui de cheval, dans les dépôts d'ordures, dans toutes les matières en putréfaction, dans la terre imbibée de sang ou d'autres liquides organiques. La larve est connue sous le nom d'asticot; elle devient nymphe puis insecte parfait. Chaque mouche peut pondre plus de 100 œufs qui se transforment en insectes ailés une semaine après la ponte. Du début de l'été aux premiers froids de l'automne une seule mouche peut faire souche à plusieurs centaines de millions d'individus; chacun d'eux vit de six semaines à quatre mois.

Les mouches deviennent bien rares pendant l'hiver; elles ne disparaissent pas toutes cependant, car elles trouvent toujours des endroits où la température est favorable à leur existence.

Les procédés employés pour lutter contre les mouches sont nombreux. On peut les détruire par des moyens mécaniques, mais il importe surtout de détruire les larves.

Pour protéger du contact des mouches les denrées alimentaires, on les recouvre de mousseline ou de toile métallique; ces tissus servent à la construction de garde-manger; on peut aussi les appliquer aux fenêtres et cet usage se généralise dans les laiteries. Il faut éviter accroc aux tissus, car alors les mouches pénètrent et ne peuvent plus sortir.

Dans les habitations, on peut lutter efficacement contre les mouches par une rigoureuse propreté, surtout dans les salles à manger, cuisines, laveries, étables, cabinets d'aisance, etc. Une demi obscurité et un léger courant d'air éloignent également les mouches.

Différents engins et produits chimiques sont préconisés pour détruire les mouches, mais aucun procédé ne s'impose et l'on devra choisir suivant chaque cas particulier.

Les pièges en verre et les papiers à la glu sont d'un usage courant; les mouches noyées dans la bière et autres liquides sucrés et celles retenues sur les papiers doivent être brûlées pour s'assurer de leur disparition complète.

Les papiers dits « tue-mouches » sont empoisonnés avec une solution arsénicale ou antimoniale ou encore avec une macération de quassia amara. On les dispose en les humectant sur le fond d'une assiette. Ce procédé excellent doit cependant être évité dans les cuisines et autres locaux contenant des substances alimentaires que les mouches, en tombant, empoissonnent ou souillent tout au moins.

La poudre de pyrèthre est utilisée la nuit venue, après avoir déterminé les places où les mouches s'entassent pour dormir; la poudre est projetée à l'aide de soufflets appropriés. On peut aussi faire agir les vapeurs qui se dégagent pendant la combustion lente de la poudre de pyrèthre (5 grammes de poudre par mètre cube). Les mouches engourdies tombent à terre, mais la plupart ne sont pas mortes; il faut alors les ramasser et les brûler. Cet insecticide est assez coûteux; il faut qu'il soit frais et de bonne qualité pour posséder toute son efficacité.

L'usage du formol est aussi à conseiller; on mélange 15 p. c. de formol commercial, 25 p. c. de lait et 60 p. c. d'eau, on peut ajouter du sucre. Les mouches, attirées par le lait, meurent après ingestion, mais les cadavres tombent souvent assez loin des récipients et peuvent également souiller les matières alimentaires.

Un procédé peut coûteux consiste à évaporer du crésil sur un réchaud; la dose de 5 grammes par mètre cube assure la mort des monstiques et des mouches. On laissera agir les vapeurs de trois à six heures avant d'aérer le local. Ce procédé n'est pas applicable dans les appartements, mais il sera utile dans les étables, les latrines, etc. A la dose indiquée les vapeurs sont inoffensives pour l'homme et n'attaquent pas les métaux; il faut choisir pour l'évaporation des récipients à bords élevés de façon que les vapeurs goudronneuses ne s'enflamment pas.

La protection des habitations contre les mouches est chose nécessaire, mais la mesure essentielle consiste à empêcher leur reproduction. Puisque le développement des larves a lieu dans les matières putrescibles il faut supprimer ces substances dans la mesure du possible.

Une propreté minutieuse des bâtiments de la ferme aura déjà un résultat efficace. Dans le même but, chaque ferme comportera des latrines tenues proprement et l'on devra obliger le personnel à en faire usage, surtout en été. Malheureusement la présence d'un tas de fumier est nécessaire dans une ferme ou tout au moins à proximité. On a expérimenté diverses substances larvicides: chlorure de chaux, chaux vive ou hydratée, pétrole, sulfate de fer, capables de détruire les larves dans les fumiers ou les latrines; il est à désirer que ces expériences soient continuées afin qu'on puisse généraliser l'usage de ces substances sans nuire à la valeur du fumier.

Ces traitements devront être faits surtout à la fin de l'hiver ou au printemps, afin de détruire les premières générations.

Il serait également intéressant d'avoir recours aux ennemis naturels de la mouche. L'araignée, le scolopendre, la guêpe et certains scarabées détruisent les mouches; ces dernières souffrent du parasitisme de différents organismes inférieurs. Cohn a décrit un champignon, l'empusa musca, qui pourra être utilisé contre les mouches le jour où l'on sera parvenu à le cultiver en milieux artificiels.

En résumé, pour que la lutte soit efficace, il est indispensable que chacun se rende compte des méfaits causés par les mouches et s'attache à les détruire dans la mesure du possible et à protéger nos aliments de leur contact. Pour rendre les mouches moins dangereuses, il faudra les écarter des crachats et déjections de malades, des ordures et dépôts d'immondices; mais tous ces moyens seront insuffisants si l'on n'empêche pas leur reproduction en s'attaquant aux gîtes affectionnés par les larves.

La moutarde noire.

Cette plante appelée encore séné, sénevé, de la famille des crucifères, croît spontanément dans les décombres, les endroits pierreux de l'Europe; on la cultive en Alsace, en Flandre, en Picardie et dans quelques autres provinces de France. C'est une plante dont la tige atteint un mètre de haut, aux feuilles alternes, glabres, rudes au toucher, aux petites fleurs jaunes disposées en grappes, à saveur âcre, chaude, piquante et développant une odeur forte; on la récolte en septembre. La graine d'Alsace est la plus recherchée et la plus grosse, celle de Picardie est la plus petite.

La farine de moutarde appliquée en sinapismes sur la peau produit une sensation de cuisson, des picotements, des rougeurs; c'est le révulsif le plus fréquemment employé sur les jambes et sur les cuisses, en cas de congestion et d'apoplexie; pour ranimer un malade engourdi en cas de typhoïde, d'empoisonnement, de fièvre cérébrale.

On l'a employée en cataplasmes, pour produire une rubéfaction de la peau et une dérivation salutaire dans la goutte, les rhumatismes. On s'en est servi pour soulager les asthmatiques pendant les accès de suffocation et les personnes atteintes de choléra.

Dans certaines contrées septentrionales où le scorbut fait de nombreuses victimes, on laisse infuser 50 grammes de graine de moutarde concassée pendant 24 heures dans un litre de vin blanc et on obtient ainsi le meilleur des antiscorbutiques.

En cas d'empoisonnements, on provoque des vomissements immédiats en faisant absorber au malade une cuillerée à bouche de farine de moutarde dans un verre d'eau tiède.

La graine de moutarde, à l'intérieur, est tonique, stimulante, purgative, à haute dose, antiscorbutique. On en prépare un condiment qui a fait la célébrité du chef-lieu de la Côte d'Or et qui est le plus énergique excitant de la digestion.

On vend des sinapismes en feuilles préparés avec la poudre de moutarde.

Les bains de pieds à la farine de moutarde ou sinapisés arrêtent les saignements de nez, guérissent les maux de tête nerveux et les migraines.

Une graine de moutarde écrasée et introduite dans une dent cariée supprime la douleur.

Dissoute dans l'eau froide et appliquée sur les engelures non ulcérées, entre deux gazes, la farine de moutarde constitue un excellent cataplasme.

On guérissait l'angine et les maux de gorge autrefois avec un gargarisme préparé avec 50 grammes de moutarde noire infusée dans de l'eau vinaigrée et additionnée de sel de cuisine.

En se saupoudrant les pieds pendant l'hiver, avec une pincée de farine de moutarde, on se garantit du froid aux pieds.

On extrait de cette graine précieuse une huile laxative et anthelminthique. On a prescrit la décoction de la moutarde à la dose de 10 parties de graines pour 100 parties d'eau, comme diurétique dans les fièvres putrides malignes, les rhumatismes, la constipation des vieillards et des paralytiques.

La famille nous prie d'annoncer le décès de

Monsieur le docteur REYNAERT

chevalier de l'Ordre de Léopold

Veuf de Dame EMMA van HAELST

né à Kerchove en 1844, décédé à St-Nicolas (Waes), le 2 juillet 1915, muni de tous les secours de la Religion.

Le service funèbre, suivi de l'inhumation sera célébré jeudi 8 juillet 1915, à 10 h. du matin, à l'église primaire de St-Nicolas.

Par suite des circonstances, il ne pourra être envoyé de lettres de faire-part. (470)

Monsieur GRENIER, Ingénieur en Chef, Directeur des Ponts et Chaussées, et Madame GRENIER;

Monsieur Jules Grenier;

Monsieur Maurice ACCARAIN;

Monsieur et Madame DUTRY-GRENIER et leurs enfants;

Monsieur et Madame ROTHLISBERGER-GRENIER et leurs enfants;

Monsieur et Madame DAUGE-GRENIER et leurs enfants;

Monsieur et Madame FORT-GRENIER et leur fille;

La Famille VANDERSCHUEREN;

La Famille GRENIER,

ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

DAME

Pauline VANDERSCHUEREN,

Veuve de Monsieur Louis-Hyacinthe GRENIER

leur mère, belle-mère, aïeule et bisaïeule bien-aimée, décédée à Gand, le 4 juillet 1915, dans sa 82me année, munie des Secours de la Religion.

Le service funèbre, suivi de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière communal, sera célébré en l'église paroissiale de St-Sauveur, le Jeudi 8 Juillet, à 11,30 h. (heure du Beffroi).

Etant donné les circonstances actuelles, il ne sera pas envoyé de lettre de faire part et le présent avis en tiendra lieu. (472)

Monsieur HIPPOLYTE MEEUS,

Madame MAURICE LIBBRECHT-MEEUS et ses enfants,

Monsieur et Madame LOUIS MEEUS-DE JAER et leurs enfants,

Monsieur et Madame d'ARRIPPE-MEEUS et leurs enfants,

Monsieur ROBERT MEEUS-HAVENITH et ses enfants,

Monsieur et Madame JADOT-MEEUS et leur fille,

Monsieur et Madame VAN DE PUTTE-MEEUS et leur fille,

ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de

MADAME

Isabelle Meeus,

née de Meurs,

leur épouse, mère, belle-mère et grand'mère, décédée le 26 Juin 1915, à Turnbridges, à l'âge de 62 ans, munie de tous les Secours de la Religion.

R. I. P.

En raison des pénibles circonstances actuelles il n'a pas été envoyé de lettres de faire part.

Les amis et connaissances sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Gand, le 3 Juillet 1915. (468)

Monsieur Léon, ROGMAN; Monsieur Etienne LEFÈVRE, Madame LEFÈVRE, née ROGMAN; Monsieur le Docteur ROGMAN; Mademoiselle Marie-Joséphe ROGMAN;

Messieurs Théodore et José LEFEVRE;

Monsieur NOBELS, membre de la Chambre des Représentants et Madame NOBELS, leurs enfants et petits-enfants; Madem. NOBELS; Mons. et Mad. d'HANENS-NOBELS et leurs enfants; Mons. le Docteur MAERE, Madame MAERE-NOBELS, leurs enfants et petits-enfants; Mademoiselle ROGMAN; Monsieur et Madame CONVENT-ROGMAN, et leurs enfants.

Ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle et irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien-aimée Mère, Grand'Mère, Sœur, Belle-Sœur, Tante et Grande-Tante,

MADAME

Albéric ROGMAN

née MARIE NOBELS

née à St-Nicolas, le 2 décembre 1857 et décédée inopinément à Gand, le 4 juillet 1915, munie des secours de Notre-Mère la Sainte-Eglise.

Le service funèbre, suivi de l'inhumation au caveau de famille au cimetière de Mont St-Amand, aura lieu à la cathédrale St-Bavon, le jeudi 8 juillet 1915, à 10,30 h. du matin.

Les trentaines grégoriennes auront lieu en la même église les jours suivants à 8 h. du matin.

Priez pour Elle.

Rue Haut-Port, 53. Ni fleurs, ni couronnes.

(471)

ETAT-CIVIL DE GAND

Déclarations de décès des 3, 4 et 5 juillet.

Alfred De Tollenar, 4 ans, rue de l'Overzet, 40. — Raymond De Meulemeester, 2 ans, rue du Marron, 118. — Léon De Wispelaere, 1 an, rue du Turbot, 40. — Louis Van de Woestyne, 1 an, vieille rue du Sentier, 47. — Mariette De Maerteleere, 3 ans, av. du Rabot, 137. — Marie Van Renterghem, ép. Bajaert Joseph, 67 ans, impasse de la Cour du Prince, 8. — Cathérine Bruyneel, veuve Ivon Van Damme, 77 ans, boul. des Hospices, 189. — Régine Gerharts, veuve Edmond Everaert, 69 ans, Allée Verte, 113. — Marie Nobels, veuve Albert Rogman, 57 ans, rue Haut-Port, 53. — Marie Van Cauwenberghe, 43 ans, modiste, boul. des Hospices, 194. — Irma Deregge, 1 an, rue du Camélia, 35. — Charles De Kneef, 76 ans, sans prof., rue des Meuniers, 50. — Pauline Van der Schueren, veuve Louis Grenier, 81 ans, rue Terre-Neuve, 90. — Jacques Devilder, 16 ans, sans prof., rue du Fuchsia, 72. — Amélie Pieters, ép. Maurice Guyssens, 25 ans, boul. des Arts, 8. 4 enfants au-dessous de 1 an.

Déclarations des naissances des 3 et 4 juillet.

Albert Erffelinck, rue de la Tanche, 16. — Estelle De Rudder, rue de la Cloche, 45. — Marie Van Hulle, av. de Rooigem, 312/1. — Albert Daenens, ch. d'Ottergem, 470. — Marie De Decker, rue des Remouleurs, 9. — Hortense Martens, rue Jean Breydel, 26. — Louis Coryn, rue de la Tuile, 68. — Yvonne Van den Daele, rue de la Corneille, 53. — Jeannette Goris, rue de l'Acacia, 5.

Publications de mariages

du 4 juillet.

Georges de Belue, maçon, rue des Filets, 168, et Emma Fack, sans prof., id.

Edouard Serneels, journ., rue du Pot d'Etain, 47, et Françoise Vandesbossche, sans prof., id.

Théophile PFarys, ouv. de fabr., rue du Persil, 120, et Alice Verschaeren, id., id.

Désiré Senechal, ouv. de fabr., avenue du Rabot, 35, et Charlotte Van de Wiele, id., id., 91.

Pierre Desmaele, tourn. en fer, rue du Saule, 65, et Marie Van Peteghem, ouv. de fabr., rue d'Oostaker, 106.

Edgard Huivel, ouv. du lin, rue de l'Epargne, 6, et Julienne Van Mol, ouv. de fabr., rue du Fuchsia, 3.

Félix Braeckman, savonnier, Mont St-Amand, et Marie Buysse, sans prof., rue de la Caverne, 21.

François Josqui, voyag. de comm., rue Blandin, 22, et Josèphe Van Lanckere, sans prof., rue des Sœurs, 9.

Henri Decaboter, empl. au chem. de fer, rue de l'Avenir, 120, et Bertha Hutse, sans prof., id., 114.

Victor Beyls, employé, ch. de Bruges, 336, et Victorine De Cavel, instit. comm., id., 355.

Louis Vermeussche, boul., Eecloo, et Léonie Van Vooren, servante, Saint-Jean-in-Eremo.

Auguste Neirynck, ouvrier, Waerschoot, et Marie Regelbrugge, id., id.

Charles Wauters, ouv. cuvier, Gand, et Marie Backx, couturière, Quendbrugge.

MARCHÉ FINANCIER.

BOURSE DE PARIS. — 2 juillet. — Rente française 3 p. c., 70; Espagne ext. 4 p. c., 86; Russe 1906 5 p. c., 88.75; id. 1896 3 p. c., 58.50; Turquie unifiée 4 p. c., 60; Banque de Paris, 865; Crédit Lyonnais, 1030; Union Parisienne, 550; Canal de Suez, 4250; Bakou Naphta, 1310; Briansk, 310; Lianosow, 310; Usines Malzew, 466; La Naphte, 343; Toula, 1135; Rio Tinto, 1345; Cape Copper, 82.75; China Copper, 258.50; Utah Copper, 385; Tharsis, 151; De Beers, 283; Lena Goldsfields, 45.50; Jagersfontein, 73; Rand Mines, 126; Platine, 498.

Change sur Londres, 27.15.

PETIT BEURRE PAREIN

Antiquités — Objets d'art

PROSPER LIBERT

15, rue Jean Breydel, Gand

anciennement au Cercle Catholique (6878)

Cigares " VITA "

arôme surfin

Dépôt et Agent général pour la Flandre Occidentale (279)

LÉON SEBRUYNS

1, Marché aux Grains, Courtrai

Fabrique de Coffres-Forts

OCT. VAN LEUVEL-VAN DE STEENE

Gand, rue Haute, 78, Gand



La maison ne vend que des coffres-forts fabriqués dans son atelier.

Ses coffres-forts ordinaires ont fait leurs preuves dans l'incendie de la section Espagnole qui a été détruite dans l'Exposition Internationale de Gand 1913.

Spécialité de coffres-forts imperforables, acier trempé sur fer en béton armé, résistant au coupage du chalumeau.

Fournisseur du bureau de l'Exposition Universelle de Gand

FOYERS DE LUXE ET ORDINAIRES

Cuisinières et Fourneaux (5331)

FONDS PUBLICS

Paiement de tous coupons payables

Achat et vente de toutes valeurs

Renseignements sur tous les obligations et actions (424)

Paie de suite Nord Espagne spéc. Pampelune, Saragosse, etc. Cédules or et papier y compris échéance septembre 1915. Uruguay, Dominicain, Japon, Argentin 1911, 4 1/2 et 1887. Belge Annuités, Vicinaux 5 %, Congo 4 % et Crédit communal 5 et 4 %, etc. — S'ADRESSER A

Aug. VAN DEN BOGAERT

Marché au Beurre, 10, Gand

Bureaux ouverts de 8,30 à 12 h. et 14 à 18 h.

P. RENO & Cie

Marlakerke-lez-Gand

(à côté du cimetière communal de Gand, Tram n° 1)

Spécialité de Couvertures et torchons

DÉCHETS DE COTON BLANCS ET COLORIÉS POUR ESSUYAGE DE MACHINES

(9519)

A LOUER. — La maison n° 64, boulevard Léopold (en face plaine des jeux) composée au rez-de-chaussée de salons suite, cabinet, cuisine et arrière-cuisine; six chambres nouvellement peintes et tapissées; jardin, etc. — Loyer 1.000 fr. l'an. — Pour clefs, s'adresser au n° 68. (433)

A LOUER. — Belle CHAMBRE GARNIE avec loggia au 1er, près du Parc. — S'adr. rue Meidegenningen, 31, Gand. (473)

ON DEMANDE à louer, CAMPAGNE ou PIED A TERRE avec GRAND JARDIN, à proximité de la ville et de tram. S'adresser boulevard du Béguinage, 36. (478)

ON DEM. QUARTIER garni dans mais. ferm. tram. Eer. prix et détails. — Ecrire C. T., 117, bur. journ. (474)

DES. LOUER CAMPAGNE si possible meublée avec potager, fruitier, à prox. ville et tram; 400 à 500 fr. par saison. — Ecr. bur. journal, D. G. 41. (476)

Feuilleton du BIEN PUBLIC du 7 Juillet 1915 (2)

Le crime de Mlle Bouillaud

PAR

CHAMPOL

—×—

— Et, plus on a, plus on devient ambitieux, par conséquent sans frein et sans conscience, proclama Mlle Jenny trouvant enfin moyen de reprendre la parole à M. Sénéclauze. Ainsi les enfants qui, de mon temps, couraient nu-pieds, ont voulu des sabots, puis des souliers, bientôt il leur faudra des bottines vernies, et tant pis si on ne peut se les procurer honnêtement. La laitière, qui vendait le lait deux sous à ma mère, nous le fait payer trois sous, et elle l'écrème! elle en viendra à y mettre de l'eau... Les ouvriers qui venaient en journée pour un franc, et se mettaient à l'ouvrage au petit jour...

Elle eût cité des exemples à l'infini.

Mlle Adeline lui coupa la parole, et prononça un dernier ressort:

— La vérité, c'est que tout le mal vient de ces fameuses facilités de communications que prônait tout à l'heure M. Sénéclauze.

Son coup d'œil irrité foudroya le précédent orateur, et ses narines eurent une palpitation tragique, tandis qu'elle achevait:

— Ce pays était resté l'abri de la bonne foi et de la moralité, il fallait s'y cantonner et fermer les portes. La corruption générale nous avait épargnés; nous devions nous garder des contacts dangereux. Ne nous plaignons donc pas (je parle pour nous tous!), nous avons bien voulu les malheurs qui nous sont arrivés. Nous sommes allés les chercher au dehors!

Un silence se fit. Chacun prit une mine contrite. Mlle Adeline rappelait évidemment quelque désastre local, inconnu du curé, et pour ne pas provoquer d'explications, il se mit discrètement à observer la partie.

Ce premier quart d'heure lui avait, d'ailleurs, suffi pour analyser les demoiselles Bouillaud et le ménage Sénéclauze, de bonnes gens dont il n'y avait pas grand'chose à craindre ni à espérer, des esprits lourds, évoluant indéfiniment dans le même cercle étroit; comme qui dirait une honnête société de tortues.

La jeunesse offrirait peut-être plus de ressources, et le jeu étant la pierre de touche des caractères, l'abbé Gardy essaya de deviner un peu, d'après leur manière de jouer, la nature des joueurs.

Ils n'étaient que quatre, deux jeunes gens et deux jeunes filles dont l'identité s'établissait aisément.

Ce gros garçon en complet de flanelle blanche, et cette bonne joufflue, en robe de toile rose, calqués sur le même modèle mastodontal, étaient, évidemment, les héritiers de M. Sénéclauze qui suivait d'un œil charmé leurs ébats de jeunes éléphants.

Ceux-là jouaient avec une maladresse pataude, mais de si bon cœur! avec un entrain si naïf, comme des vrais enfants qu'ils restaient en dépit de leur développement physique excessif et prématuré, de braves enfants sans malice, produits frustes du terroir, indemnes, grâce à Dieu, de cette corruption moderne à laquelle on avait fait une allusion inquiétante.

Maintenant, ce jeune homme, l'aîné de tous quoiqu'il eût la tête de moins que Mlle Sénéclauze sa partenaire, ce devait être le petit ami Lavergne, dont Mlle Jenny parlait tout à l'heure, un voisin, car le curé avait déjà entendu prononcer son nom.

Un type tout différent, brun, agile, nerveux, la figure intelligente, légèrement dépareé par un menton trop fort, signe de ténacité.

Et cette ténacité se retrouvait dans son jeu. Il faisait des bonds prodigieux pour rattraper la balle, se haussait sur la pointe des pieds afin de compenser le désavantage de sa petite taille, s'acharnait, ne voulait pas être battu. Eh mais! avoir du caractère est une qualité! surtout à notre époque. Un brave garçon encore, ce petit Lavergne.

Enfin, la seconde jeune fille ne pouvait être que la nièce des demoiselles Bouillaud; et le curé eût été embarrassé de dire pourquoi, après avoir émis sur les trois autres un diagnostic si prompt et si rassurant, il restait perplexe à considérer cette petite personne vêtue de bleu clair, svelte, menue, le visage délicat sous une profusion de cheveux châtains, d'allures très simples, mais douée d'une élégance naturelle et qui, auprès de ses tantes, de son amie Sénéclauze, de tout cet entourage un peu rustique, donnait l'impression d'une fleur dans un carré de légumes.

Celle-ci n'apportait au jeu ni la gaieté exubérante, ni l'acharnement de ses compagnons. L'adresse dont elle faisait preuve semblait presque machinale et, dans les moments de repos, elle prenait une attitude lasse et distraite, oubliant de suivre le jeu des autres, comme si son esprit eût été bien loin de la partie, de ce jardin vert et ensoleillé, de tout ce dont on s'occupait autour d'elle.

L'abbé Gardy n'aimait pas beaucoup ces esprits de jeunes filles vagabondant sans destination avouable, et, à examiner la nièce des demoiselles Bouillaud, il la trouvait de plus en plus différente de ce qu'elle aurait dû être, étant donnés son âge et le milieu où elle vivait.

Une inquiétude vague le prit.

« C'est singulier, avait-il remarqué souvent, je ne suis jamais allé nulle part sans rencontrer quelqu'un qui eût besoin de moi. »

Il s'était flatté que cette maison de vieilles filles ferait exception à la règle, qu'il goûterait, pour la rareté du fait, un repos complet, exempt de soucis.

Et, en effet, Mlle Adeline, confite en sa propre sagesse, Mlle Jenny trop bavarde pour écouter personne, ne paraissaient pas devoir requérir ses bons conseils.

Mais cependant on pourrait bien ici encore avoir besoin de lui.

Un instinct paternel l'en avertissait.

Et il se demanda si sa cliente ne serait pas, par hasard, celle qu'on avait qualifiée tout à l'heure, Dieu sait pourquoi: « La pauvre enfant! »

. . . . . .

Soudain, les joueurs poussèrent un cri, répercuté par les spectateurs, et auquel succédèrent des éclats de rire.

La balle, que le jeune Sénéclauze venait de lancer de toute sa force, effleurait la tête de sa sœur, se bornant heureusement à enlever un grand chapeau blanc, orné de coquelicots.

Mais le chapeau avait entraîné le chignon et une lourde torsade de cheveux d'un blond un peu filasse se déroulait sur les épaules de Mlle Sénéclauze, éplorée, les bras écartés, dans l'attitude gauche d'un gros poupon qui va pleurer.

La sollicitude du petit Lavergne, accouru à l'aide poursuivant le chapeau envolé d'un côté, le peigne d'écaille tombé de l'autre, la consola un peu.

Puis l'envie de pleurer revint.

— Tout de même, ils ont gagné la partie du coup! dit-elle, d'une voix enfantine qui contrastait drôlement avec sa taille. Je vous fais encore perdre, Monsieur Lavergne.

Le galant partenaire affirma qu'on se rattraperait, et elle acheva de se remettre tandis que la nièce des demoiselles Bouillaud, la seule qui n'eût pas ri de l'incident, lui refaisait doucement son chignon.

. . . . . .

On déposa les raquettes, on se rapprocha du groupe des gens sérieux, et Mlle Adeline présenta selon les règles, au curé, ses jeunes paroissiens:

— Ma nièce, M. Gontran Lavergne, M. Joseph et Mlle Joséphine Sénéclauze.

Ces derniers se chargèrent de compléter rapidement cette brève mention de leurs personnalités, avec cette belle confiance de la jeunesse qui n'a rien à cacher, et laisse deviner même ce qu'elle ne peut dire.

En trois minutes, M. Gontran Lavergne, la forte tête de la bande, eut exposé qu'il avait fait son droit, pour faire quelque chose et compliaire à sa famille; mais que, ma foi, l'ambition lui poussait! et que, si après avoir fini son stage d'avocat, il trouvait des causes, rien ne l'empêcherait de se fixer à Nevers, pas plus loin par exemple, car il lui faillait revenir le dimanche tirer des lapins dans les champs paternels, à mi-chemin des propriétés des demoiselles Bouillaud et de M. Sénéclauze.

Et ce n'étaient pas les seuls lapins qui l'attiraient.

Ses regards se tournaient vers Mlle Joséphine avec une éloquence qui promettait pour le barreau de Nevers, et son menton carré garantissait que ce petit bonhomme serait constant dans ses sentiments et tenace en ses projets.

Du reste, M. Sénéclauze, que ses favoris reliaient au monde judiciaire, lui prodiguait des encouragements visibles, et Mme Sénéclauze était trop épuisée par sa maladie d'estomac pour lui opposer grande résistance.

Pour Mlle Joséphine, elle paraissait encore indécise, baissant ou rouvrant ses yeux un peu ronds de grosse poupée, d'un air tantôt satisfait, tantôt effarouché.

Son frère, Joseph, se tenait lui, en dehors de ces intrigues amoureuses. Ce n'était encore qu'un énorme collégien de dix-sept ans, ayant comme passé déjà un échec de baccalauréat, pour avenir une bonne petite vie d'oisiveté campagnarde, et dont le présent se composait principalement des parties de lawn-tennis, de son kodak et de la bicyclette qu'il rêvait d'échanger contre un tricycle automobile.

L'abbé Gardy avait achevé de sonder les âmes simples, et il recommençait à s'étonner de la différence qui s'affirmait de plus en plus entre ce milieu primitif et la singulière petite nièce des demoiselles Bouillaud.

Il n'avait même pu encore lui adresser la parole.

Comme si l'apparition du nouveau venu eût suffi à l'intimider, la jeune fille était allée s'asseoir à l'autre extrémité du cercle, derrière tante Adeline dont la masse imposante la dissimulait à moitié, et le curé, de sa place, distinguait seulement l'attitude éternellement lasse de la jolie tête qui se penchait, tandis que M. Sénéclauze se mettait à disserter doctement sur les automobiles et les moteurs à pétrole ou à l'électricité.

Mais il avait beau rassasser les explications les plus élémentaires, tel un homme civilisé qui ferait une conférence à une tribu de sauvages, ses paroles ne parvenaient certainement pas jusqu'à l'esprit de la nièce des demoiselles Bouillaud, reparti là-bas vers cette lointaine région du rêve, avec une vélocité que n'atteindront jamais les moteurs les plus perfectionnés.

Il fallut que Mlle Adeline, profitant du moment où le conférencier reprenait haleine, se retournât vers la jeune fille et l'interpellât:

— Andrée... fais-nous donc apporter quelques rafraîchissements.

Andrée se leva avec une promptitude qui semblait le résultat d'une longue habitude d'obéissance, et comme elle passait devant le curé, en s'excusant, il rencontra enfin le regard de deux grands yeux noisette que jusqu'alors il avait cherché en vain.

Tout aussitôt, brusquement, son inquiétude changea de caractère.

Ce n'était pas un rêve de jeune fille qui voilait le rayonnement de ces deux prunelles, larges et profondes ne parvenant cependant pas à éclairer ce visage menu.

C'était autre chose, et, comme tout à l'heure, cette épithète, banale en apparence, appliquée à la nièce des demoiselles Bouillaud, lui revint en mémoire: « Pauvre enfant! »

Pauvre enfant! A quel point de vue?

Pas, toujours, dans l'acception vulgaire du mot. Ses tantes, respectables personnes, malgré leurs manies inoffensives, écartaient certainement d'elle toute préoccupation matérielle, comme tout souci d'avenir; bien mieux, l'aimaient, la choyaient, cherchaient à lui rendre la vie douce.

Pour vivre avec ses tantes, il est vrai, il fallait qu'elle eût perdu ses parents. Mais ce malheur datait de loin, sans doute. Elle n'était plus en deuil, et, à cet âge, les pensées s'éclaircissent plus vite encore que les toilettes.

Quoi donc encore? Malgré sa structure frêle, elle avait l'air de se bien porter. Ce n'était donc pas sa santé qui pouvait l'attrister.

Mais, d'ailleurs, elle n'était pas triste. Ce n'est rien que d'être triste. Tout le monde peut l'être, au moins en passant. Il suffit de songer à ses péchés ou aux misères de ce monde.

Aucune de ces impressions fugitives n'assombrissait la jeune fille. Elle paraissait absolument dans son état normal, sereine, souriante, telle qu'elle devait être toujours. (A suivre.)

A LOUER au centre de la ville, situation agréable: BELLE MAISON BOURGEOISE, ayant au sous sol salle-à-manger, cuisine, caves à provisions, et à charbon; au rez-de-chaussée, salons-suite, cour; 1r étage, 2 chambres; au 2e étage, 2 chambres; grenier. S'Adresser chez C. J. Sturm, boulevard du Château, 52, Gand, pour adresse et conditions. (2569)

A LOUER en ville, BELLE MAISON située dans beau quartier et rue tranquille. Rez-de-chaussée, salons-suite, cuisine de plain pied, laverie, beau jardin, réduit; entre-sol, salle de bains; 1r étage, 2 chambres et chambre de toilette; 2e étage, 2 chambres et annexe; grenier; gaz, 3 sortes d'eau. Pour adresse et conditions s'adresser chez C. J. Sturm, boulevard du Château, 52, Gand. (2553)

A LOUER pour 44 fr. par mois, MAISON BOURGEOISE bien située; sous-sol, cuisine, salle-à-manger; caves à provisions et à charbon. Rez-de-chaussée, salon, salle-à-manger, veranda, jardin 12 m. de profondeur; 1r étage, 2 chambres avec logia; 2e étage, 1 chambre mansarde; grenier, eau et gaz. Pour adresse et conditions, s'adresser chez C. J. Sturm, boulevard du Château, 52, Gand. (2519)

ON LOUERAIT « par mois », à bonne famille, « Villa maison meublée avec jardin ». Situation agréable et plus salubre de la ville. Pourvue de tout le confort moderne avec salle de bain. — Conditions 18, rue de Flandre. (388)

A LOUER, rue Heyveld, 128, à Mont-Saint-Amand, MAISON DE CAMPAGNE, habitable toute l'année. Beau jardin, nombreuses dépendances. Visible le Mercredi et le Samedi, de 2 à 5 h. — Contions, même rue, 134. (412)

SUIS ACHETEUR voitures et harnais d'occasion. — Ecrire M. V. H., bureau du journal. (429)

On désire acheter une CHAUDIERE A VAPEUR d'occasion, à foyer intérieur, en très bon état, ayant environ 40 mètres carrés surface de chauffe. Ecrire bureau Journal C. M. 75. (435)

A LOUER, pour la saison, MAISON DE CAMPAGNE, partiellement meublée, avec grand jardin très ombragé, arbres fruitiers en plein rapport, à proximité de la ville et à 5 minutes d'un tram.
Prendre adresse bur. journal. (438)

A LOUER. — Belle MAISON, petit jardin, 800 fr. par an, grandeur 135 mètres carrés, rue de la Vallée, 64, Gand. (444)

A LOUER, pour personnes sérieuses, APPARTEMENT, richement meublé, plusieurs places, on peut avoir une chambre; dans belle maison fermée, électricité et W. C. Situation superbe vis-à-vis du jardin; à quatre minutes de la gare Sud, rue du Jardin, 65. (445)

A LOUER, en plein centre de la ville, à proximité des marchés, ayant trams directs vers toutes gares, 2 belles MAISONS de plein pied, situation exceptionnelle pour commerçants ou fonctionnaires, conditions avantageuses. — S'adresser rue de la Monnaie, No 6. (446)

CRESOLINE

Insecticide, désinfectant et désodorisant sans rival

C'est le seul adopté pour la désinfection publique. Il n'est pas caustique et est d'un effet permanent.

Grâce à ce désinfectant nous avons échappé jusqu'à ce jour aux épidémies.

Même en l'employant par petite quantité il rend inoffensifs les résidus les plus infects.

Prix : 50 CENTIMES par litre

Seul dépôt

AUG. MUSSCHE

rue neuve St-Jacques, 37

Succursale : rue Van Monckhoven, 9

Réduction de prix suivant quantité

ATTRAPE-MOUCHES, CHLORURE DE CHAUX CRÉOLINE, FORMOL 40 %.

(443)

PLOMBERIE

Léon VERMEULEN

— GAND, Fossé Ste-Elisabeth, 43 —

INSTALLATIONS DE CHAMBRES DE BAINS

W.-C. en tous systèmes

RÉPARATIONS DE TOITURES ET POMPES EN TOUS GENRES (3447)

Placement de Gaz et Eau de la Ville

PRIX MODÉRÉS — TRAVAUX SOIGNÉS

Téléphone 2630

LA MAISON **L. DUVILERS**

MACHINES A COUDRE

et accessoires

est transférée de la **rue de Flandre, 43**

à l'AVENUE DE L'EXPOSITION, 35

GAND

(TRAM N° 7)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines

Succession en déshérence

MARIE-LOUISE D'ANCOINE

AVIS

Le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines à Gand, fait connaître que son administration, au nom de l'Etat, a demandé l'envoi en possession de la succession en déshérence de MARIE-LOUISE D'ANCOINE, née à Eecloo le 25 Septembre 1864, fille naturelle reconnue de feu LOUIS-FRANÇOIS D'ANCOINE et son épouse MATHILDE RAMPAERT, en son vivant sans profession, demeurant à Gand et y décédée le 21 Octobre 1913;

Que cette demande a été faite tout en réservant les droits échus au frère de la défunte, en vertu de l'article 766 du Code Civil;

Et qu'avant d'y faire droit, le tribunal de 1re instance de Gand a, par jugement du 9 Décembre 1914, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du même Code.

Le Directeur,
(439) COPPENS.

Gand, imp. L. WILLEMS, rue aux Tripes, 3.

acetyl Si votre installation a souffert de la Guerre, adressez-Vous aux **Ets DEBRUYNE** 18, Place Masui, BRUXELLES Succursales en Province

Brevets d'invention

Les propriétaires des brevets belges suivants désirent s'entendre de quelque manière que ce soit et à des conditions raisonnables, avec des industriels établis en Belgique en vue d'en assurer la mise en œuvre et l'exploitation dans ce pays:

No 244706. — Boîte à huile pour essieux de tramways et de chemins de fer.

No 259118. — Attelage temporaire destiné à accoupler un attelage à griffes avec un attelage à vis.

No 237788. — Serrure de contrôle.

No 260595. — Dispositif d'allumage pyrophorique pour becs à gaz.

No 180402. — Machine pour la fabrication de chaînes destinées à être soudées à l'électricité.

No 255008. — Perfectionnements relatifs aux consulateurs employés en colombophilie et autres.

No 264972. — Interrupteur de courant primaire pour appareils d'allumage magnéto électrique.

No 262731. — Procédé pour fabriquer des masses catalytiques.

No 267067. — Carcasse polaire constituée par des aimants annulaires à épanouissements polaires concentriques vissés sur la surface intérieure.

No 244619. — Fixation de manière amovible des dents de bras de rablage de fours mécaniques pour le grillage des pyrites, etc.

No 209992. — Perfectionnements aux brûleurs pour le gazage électrique des fils.

No 202599. — Procédé pour la fabrication d'engrais artificiel au moyen de matériaux naturels ou artificiels.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'OFFICE DES INVENTIONS, L. DUVINAGE, 39, Avenue des Nerviens, Bruxelles.

Avis à MM. les BRASSEURS et FABRICANTS de LIMONADES

La firme **JULES RAQUEZ**, Gand, rue du Pré-aux-Oies, 131 et boulevard Albert, 85, Gand-St-Pierre, a toujours en magasin des **clarifiants, colorants, désinfectants, sucres massés, sucres liquides, sirops**, etc., etc., à des prix avantageux. (313)

VENTE EN GROS

LEON SEGAERT

13-15-17, rue du Canal, 13-15-17

DOCK (tram n° 7)

Cafés crûs -:- -:- -:-

Cafés torréfiés -:- -:-

Fromages -:- -:- -:-

(9003)

DEMANDEZ L'EAU DE TABLE

ROC-BRONNEN

se vend par bouteille de 1 — 1/2 — 1/4 litre au prix de 0.17 — 0.12 — 0.08

Dégustez les Limonades préparées à base de Roc-Bronnen

ROC-CHAMPAGNE		ROC-LIMONADE	
Bouteille 1 litre	0.40	Bouteille 1 litre	0.25
» 1/2 litre	0.25	» 1/2 litre	0.18
» 1/4 litre	0.15	» 1/4 litre	0.10

Les verres sont facturés à 0.10 *c. et repris au même prix* (56)

S'adresser à la

BRASSERIE L'UNION

7, ch. d'Anvers, Mont-St-Amand Gand

Anciens ateliers SANTY, Soc. An.
rue de la Caverne, 33, Gand

FABRIQUE DE LAMPES A CARBURE

LAMPES DE SERVICE à carbure pour Usines, Chantiers, Brasseries, etc.

LAMPES SPÉCIALES A CARBURE

pour Veilleurs d'usines, etc.

CARBURE DE CALCIUM (9035)

Cacao Bensdorp

Dépôt général des fabriques de CACAO et CHOCOLAT BENSDORP

146, rue du Midi, Bruxelles

Dépôt provisoire pour les Flandres

267, rue de Courtrai, Gand

CACAO --- BENSDORP'S

MANŒUVRECHOCOLADE

(475)

OM TE ONTHOUDEN

Levensmiddelen komen 2 maal 's weeks in overvloed toe -:- -:-

MEN LEVERT SNEL TEGEN LAGE PRIJZEN UITSLUITEND IN 'T GROOT

Beste Hollandsche Kazen
Cacao, Thee, Suiker, Chocolaad
--KOFFIE--
laagste prijzen voor beste hoedanigheid
Oliën in flesschen en in vaten
ZEEP
alle bestaande marken
Harlng : vangst 1915

Doet uwen voorraad op voor den opslag in het

HOLLANDSCH INVOER & VERZENDHUIS

van KOOY & Cie GARENMARKT. 17 GENT

R.A.D.

SANA VOEDSEL

Zuiver nieuw produkt

Verkrijgbaar bij drogisten en kruideniers

Depothouder voor de twee Vlaanderen

MAURICE LACQUET

Gent, Bronstraat, 7 *(bij de Gouvernementstraat).* (467)

CHAMPAGNES DISPONIBLES

Grandes quantités pour revendeurs et grossistes

Ancienne Maison A. ALEXANDRE

S'adresser :

▲ **BRUXELLES** : Etablis. Fin. et Com. belges, 86, Boulevard du Nord.

▲ **GAND** : à **M. ODILON VELDEMAN**, 90, boul. Frère-Orban ; a **M. ACH. VANDENBERGH**, 13, place du Dock,

ainsi que chez tous les agents de la maison et négociants en gros.

CHARBONS

Arrivages réguliers garantis de MONS :

De bateaux gailletins lavés **sans poussier ni pierre** pour foyers domestiques,
De bateaux de criblé spécial,
De bateaux de **véritables anthracites français** en 20/30 m/m pour moteurs à gaz pauvres, en 40/70 m/m pour foyers à feu continu,
De briquettes pour horticulteurs,
De charbons industriels.

S'adresser à la

Ste Ve J. BRACKE-DE CLERCQ & Cie

Pêcherie, 8-13, Gand (400/1)

Importhuis « HOLLANDIA »

Heerengracht, 86, Amsterdam

BUREAU EN MAGAZIJN

Fiévéstraat, 40-42-44, Gent

DIREKTE UITLEVERING

Voorraad van alle soorten levensmiddelen

Houdster van vele consenten voor uitvoer naar Belgie 283

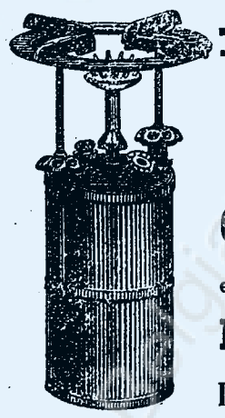
Maison fondée en 1876

CH. DE POTTER

7, place des Charreux, Gand

Cafés crus et torréfiés. Denrées coloniales. Epiceries fines, savon brun, savon Sunlicht, Millet, Fécule, Figues et Fruits secs.

Torréfaction de cafés à façon. Prix avantageux



- ACETYLÈNE -

L'éclairage idéal de la campagne

RÉCHAUDS DE CUISINE

Réchaud au carbure

Articles en général pour Acétylène

CARBURE DE CALCIUM

GROS -:- 8/15 15/25 25/50 50/80 -:- DÉTAIL

en fûts de 100 kilos net, fût perdu et en boite d'un kilo.

Etablissements DE SMET-VAN OVERBERGE

—o— *Société Anonyme* —o— 590

Boul. du Château, 28, GAND -:- Rue du Soleil, 13, ALOST

LES BISCOTTES HOLLANDAISES

MARQUE EXELSIOR

DE J.-J. VAN SILFHOUT

n'ont jamais egalées, ce sont les premières qui ont été faites en Belgique. N'étant plus fournisseur du Comité Provincial de Secours et d'Alimentation j'ai l'honneur de faire savoir à ma nombreuse clientèle, que je suis en mesure de satisfaire à toute demande de Biscottes, ainsi que du Pain d'épices. (543)

COMPTOIR GÉNÉRAL NEERLANDAIS

171, RUE DU JAMBON. -- DOCK

Terminus Tram 7

GAND

Cafés — Thés — Chocolat

SAVON MOU

HUILES DE TABLE --- MARGARINE

BOUGIES

AUROCHS (96)

GRANDE DROGUERIE -- EPICERIE CENTRALE

Entrepôt de toutes les Eaux minérales naturelles et gazeuses

Jos. COLLIN

30, RUE DIGUE DE BRABANT

Téléph. 892 *GAND* *Téléph. 892*

Grands assortiments de cafés crus et torréfiés ; épices fines, poivres, noix de muscade ; conserves de légumes et de poissons ; bougies, savon de Marseille, Impérial pudding pouder marque le Moulin.

PRIX HORS DE TOUTE CONCURRENCE (9481)

GROS --- DEMI-GROS --- DÉTAIL --- REMISE A DOMICILE

GRANDES CONSIGATIONS

DE FROMAGES ET MARGARINE

marque « BRUNITA » qui surpasse tout

des établissements JOHs M. VERSCHURE en ZOON

ROTTERDAM, ANVERS, etc.

DE MEESTER vend la marque renommée CHOCOLAT KWATTA, aux mêmes prix et conditions de fabrique.

FLORIMOND DE MEESTER

28, rue courte des Foulons, 28, Bruges (552)

Dépôt à Gand pour la MARGARINE BRUNITA

chez **BOXSTAELE, rue Fiévé. Agent : J. DE SMIDT**

AUTO COMPTOIR

rue des Foulons, 36

GAND

Chauffage - Eclairage - Force motrice

par le

- CARBURE DE CALCIUM -

Dépositaire pour Bruges : ALBERT BONTE, 37, rue Saint Georges, Bruges

Réchauds de cuisine au carbure remplaçant les réchauds. au pétrole — A partir de **6.00 FR.**

Réchauds de cuisine au carbure avec générateur. — A partir de **17.00 FR.**

Installations complètes d'éclairage et de chauffage de cuisine pour châteaux et maisons de campagne. — A partir de **65.00 FR.**

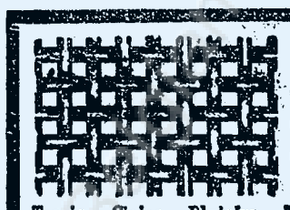
Lampes de tous modèles de luxe et ordinaire

Becs ordinaires et à manchons de tous litrages et de tous modèles, accessoires et garnitures pour lampes.

:-: MOTEURS A ESSENCE :-:

Un moteur à essence peut fonctionner au carbure par l'emploi du carburateur spécial A. C. --- **Demandez devis.**

CARBURE DE CALCIUM de toute première qualité en tous calibres par fûts de 106 kilos ou par boites de 5 et de 1 kilos.



Manufacture Belge de Tissus et Treillages Métalliques

ACHILLE GUILBERT

Téléphone 1648 - *Meirelbeke par Gand* - Téléphone 1648

Toiles en bronze, acier, etc., pour tous usages industriels

du numéro le plus fin au numéro le plus gros

Tamis - Claies - Blutoirs - Treillages pour clôtures - Tapis décrottoirs - Bordures de jardin, etc.